



## ACTES DU COLLOQUE

**10<sup>ème</sup> COLLOQUE PLAIDOYER POUR LE DIALOGUE  
INTERRELIGIEUX, EDITION JUBILAIRE**

**DAKAR 27-28 NOVEMBRE 2018**

**TERROU-BI**

**THEME :**

**« *RELIGION, LAÏCITES ET CONTRAT  
SOCIAL : FONDEMENTS, BILAN ET  
PERSPECTIVES* »**



## Sommaire

	<b>Page</b>
Introduction : TDR et justification	3
Programme	5
Introduction par le Représentant Résident FKA	7
Rapport général	13
Les recommandations et pistes de réflexion	20
Panel 1 : En quoi la laïcité est-elle garante du contrat social ?	
Relations entre Etat et Eglise en Allemagne, Dr. Karlies Abmeier	21
Relations entre Etat allemand et religion islamique, Prof. Abdelmalek Hibaoui	28
Le modèle israélien d'accommodement raisonnable entre religion et contrat social, Rabbin Dov Maimon	35
Panel 2 : La laïcité vécue	
Les dynamiques de la laïcité sénégalaise entre reproduction, altération et reconstruction, Dr. Maurice Soudieck Dione	37
Evaluer l'impact de la laïcité dans le contrat social communautaire en zone périphérique: le cas du pays Bassari au Sénégal. Jérémy Bindia	38
Les conférences religieuses à Dakar. Pour la cohésion sociale. Prof. Moustapha Tamba	47
La cohabitation des religions au Sénégal. Impacts et perspectives. Dr. Babacar Niane	53
St Louis du Sénégal, un exemple de dialogue interreligieux séculaire. Dr. Ndeye Astou Gueye	59
La laïcité libérale. Magueye Sow	62
Historique du dialogue interreligieux de la FKA	63

**TDR du colloque**  
**Plaidoyer pour le dialogue interreligieux,**  
**Dakar 27-28 nov. 2018**  
**Thème : « Religion, laïcités et contrat social :**  
**Fondements, bilan et perspectives »**

La pluralité des organisations basées sur la foi au sein d'un même espace ou d'un même peuple, requiert, et plus encore de nos jours, un savoir-vivre en commun, par le respect de la différence et par l'égalité en droits de tous, afin de prévenir tous conflits liés à la religion. Toutefois, dans un contexte où les religions, dans leur rôle social, prennent de plus en plus ouvertement place dans l'espace public, se pose le risque non seulement de créer des dualités entre elles, mais également celui de se substituer à l'Etat, garant institutionnel de l'unité, de l'harmonie et du contrat social.

En effet, alors que dans les temps anciens ont prévalu des théocraties, ou que des religions d'Etat sont encore proclamées par endroit, discriminant ou anéantissant des minorités confessionnelles, l'Etat-nation moderne se fonde sur les principes de la laïcité, qui promeuvent non seulement la séparation de l'Etat et de la religion, mais également l'impartialité ou la neutralité de l'Etat à l'égard des confessions religieuses, tout en s'opposant à la reconnaissance d'une religion d'Etat.

Cependant, on constate des soubresauts de certains mouvements extrémistes qui, au nom d'une supposée prééminence d'une religion sur les autres, contestent l'équilibre social établi. Ils revendiquent la mise en place de gouvernements soumis aux principes de la religion dominante, sans pour autant oublier les privilèges et autres faveurs politiques, sociales ou économiques que s'octroie cette majorité religieuse dans l'Etat.

C'est dans ce contexte donc que le Xe colloque sur le plaidoyer pour le dialogue interreligieux qui a pour thème : « **Religion, laïcités et contrat social** » se propose de voir comment les différentes sociétés ont réglé la question de la laïcité et du contrat social en étudiant leurs fondements mais également leur état des lieux afin d'en dégager des perspectives.

Réunissant des personnalités du monde académique, politique, religieux, éducatif, économique et culturel, ce colloque entend mettre la lumière sur les réalités sociales en matière de cohabitation religieuse, sur les actions de l'Etat dans la médiation religieuse afin d'en déceler les acquis et manquements pour une consolidation du contrat social.

## **OBJECTIF GENERAL**

Contribuer à la consolidation du contrat social.

### **Axes de réflexion:**

#### **1- En quoi la laïcité est-t-elle garante du contrat social? Genèse et évolutions de la laïcité dans différents pays**

Il s'agira ici, à travers des approches historique, sociologique entre autres, de montrer les facteurs qui favorisent le contrat social, et d'analyser comment est conçue, perçue et vécue la laïcité (on la non-laïcité) dans différents pays.

#### **2- Cohabitation entre Etat, religions et citoyens : Quels bilans ?**

Quel est le rôle de l'Etat, des leaders politiques et religieux ainsi que des acteurs éducatifs, du monde associatif et de la société civile dans la consolidation des liens sociaux et de la paix sociale ? N'y a-t-il pas des manquements qui risqueraient de fausser les principes de laïcité et du contrat social ? Quelles conséquences pour les minorités ?

Il serait intéressant de revenir sur des exemples pratiques pour élucider cette laïcité vécue, en mettant en évidence : les rapports entre l'Etat et les religions (gestion des cimetières, allocation aux communautés religieuses, contrôle des écoles informelles etc...) ainsi que les dimensions économique et juridique (ex. code de la famille...) de la laïcité vécue, sans oublier les exemples concrets de collaboration citoyenne pour une bonne cohabitation entre personnes de différentes convictions.

#### **3- Quelles perspectives pour une consolidation du contrat social ?**

### **Résultats attendus**

Au terme de ce colloque, les participants, à travers leurs paroles et actions, s'engagent à respecter et à prendre en compte la réalité de la diversité religieuse afin de promouvoir le respect dans la différence et d'œuvrer pour une société démocratique, unie et solidaire dans la diversité.

## **Edition jubilaire : 10 ans du Colloque**

### **Plaidoyer pour le dialogue interreligieux**

**Religion, laïcités et contrat social. Fondement, bilan et perspectives**

**Mardi 27 et mercredi 28 novembre 2018, Hôtel Terrou Bi Dakar**

#### **Programme**

##### **Mardi 27 novembre 2018**

08h30 Accueil, installation

09h30 **Cérémonie d'ouverture**

M. Thomas Volk, Représentant Résident FKA  
M. Sidy Dieng, Président ASECOD  
M. Bakary Sambe, Directeur Timbuktu Institute  
Ambassadeur d'Israël  
Nonce Apostolique  
Ambassadeur d'Allemagne  
Ministre

10h30 **Pause-café**

11h00 **Panel 1 *En quoi la laïcité est-elle garante du contrat social ? Genèse et évolution de la laïcité dans différents pays***

**Mme Dr. Karlies Abmeier**, Directrice du département Dialogue interreligieux de la FKA à Berlin : « Relations entre Etat et Eglise en Allemagne »

**Jun. Prof. Dr. Abdelmalek Hibaoui**, Centre de théologie islamique, Université de Tübingen : « Relations entre Etat allemand et religion Islamique »

**Rabbin Dov Maimon**, Jérusalem : « Le modèle israélien d'accommodement raisonnable entre religion et contrat social. Quelles leçons pour les pays africains ? »

Débats. Modération M. Brice Koué

13h30 **Déjeuner**

14h30 **Panel 2 *La laïcité vécue : Quels bilans ?***

**Dr. Maurice Soudieck Dione**, Docteur en Science politique, enseignant-chercheur à l'université Gaston Berger de St Louis : « Les dynamiques de la laïcité sénégalaise entre reproduction, altération et reconstruction »

**M. Jérémy Bindia**, Doctorant au département d'histoire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar : "Evaluer l'impact de la laïcité dans le contrat social communautaire en zone périphérique : le cas du pays Bassari au Sénégal »

**Prof. Moustapha Tamba**, Professeur titulaire de sociologie, faculté des Lettres et Sciences Humaines. Université Cheikh Anta Diop Dakar : « Les conférences religieuses à Dakar. Pour la cohésion sociale »

**Dr. Babacar Niane**, Professeur d'arabe à l'Université de Thies :« La cohabitation des religions au Sénégal. Impacts et perspectives »

Débats. Modération Dr. Selly Ba

17h30

**Cocktail**

**Mercredi 28 novembre 2018**

09h00

Introduction dans la thématique et la structuration de la journée

09h15

Répartition des participants en ateliers

1. Interactions entre Etat et religion
2. Evaluer l'impact du contrat social en milieu communautaire
3. Dynamiques de la laïcité
4. Comment consolider le contrat social ?

09h30

Travaux en ateliers sous la devise : Quelles perspectives pour une consolidation du contrat social ?

**Pause-café** (à prendre dans les ateliers)

12h00

Présentation des résultats des ateliers. Modération Mme Yague Samb

12h45

Débats, propositions de recommandations, résolution

13h30

**Déjeuner** (et rédaction des rapports)

15h30

Synthèse et lecture du rapport général et des recommandations  
Rapporteur Général Mme Sokhna Sarr

16h00

**Cérémonie de clôture suivie de la**

**Prière interreligieuse**

Religions africaine, judaïque, chrétienne, musulmane

16h30

**Cocktail d'au revoir**

***Colloque Plaidoyer pour le dialogue interreligieux.***

**Religion, laïcités et contrat social**

**Mardi 27 et mercredi 28 décembre 2018, Hôtel Terrou bi Dakar**

**Introduction par le Représentant Résident de la FKA, Monsieur Thomas Volk**

Excellence, Monsieur le Nonce Apostolique de Dakar,

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur d'Israël,

Monsieur le représentant de l'Ambassadeur d'Allemagne,

Monsieur le Directeur général de l'Enseignement Supérieur, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère des Mines et de la Géologie,

Monsieur le Directeur du Théâtre National Daniel Sorano, représentant le Ministre de la Culture,

Monsieur le Représentant du Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental,

Monsieur le Représentant du Haut Conseil des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Secrétaire de la Commission internationale du Dialogue interreligieux et responsable de la commission diocésaine de Thies représentant l'évêque de Thies,

Monsieur le Directeur du Timbuktu Institute,

Monsieur le Président de l'ASECOD

Monsieur le Directeur Général de l'Institut Islamique,

Monsieur le Secrétaire Général de l'Association nationale des Imams et Oulémas du Sénégal,

Honorables Représentants des Excellences les Khalifes des communautés musulmanes au Sénégal,

Messieurs les représentants des communautés, congrégations et confréries religieuses du Sénégal,

Honorables Députés, Haut Conseillers et Conseillers,

Monsieur le Directeur Général du CHEDS,

Eminents conférenciers,

Chers membres du comité scientifique, Chers participants,

Au nom de la Fondation Konrad Adenauer, je vous souhaite la bienvenue à notre édition jubilaire, la célébration des dix ans du colloque interreligieux « Plaidoyer

pour le dialogue interreligieux» qui se penchera sur le sujet : Religion, laïcités et contrat social ».

Je vous remercie d'avoir répondu nombreux à notre invitation au dialogue interreligieux. Votre présence témoigne de tout l'intérêt que vous accordez à notre colloque, à cette constante plateforme d'échanges entre les religions que la FKA a mise en place il y a maintenant 10 ans. Mes remerciements sincères s'adressent à nos partenaires, l'Ambassade d'Israël, Timbuktu Institute, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'ASECOD, pour la fructueuse et féconde collaboration depuis maintenant déjà dix années, ainsi qu'à tous les membres du comité scientifique de préparation du colloque.

Je voudrais particulièrement remercier les représentants des autorités qui, malgré leur emploi de temps très chargé, ont tenu à nous accompagner dans notre démarche. Permettez-moi d'exprimer ma vive gratitude à tous les représentants de ministères et des instances élues, aux représentants des communautés religieuses et spécialement aux représentants des confréries musulmanes qui ont fait le déplacement malgré la fatigue due aux activités du Maoloud de la semaine passée. Un grand merci s'adresse au Nonce Apostolique, à l'Ambassadeur d'Israël, à l'Ambassade d'Allemagne et à Monsieur le Directeur Général de l'Institut Islamique. Bien entendu, nous remercions du fond du cœur nos conférenciers et nos modérateurs, particulièrement ceux venus de loin, je veux citer Mme Dr. Karlies Abmeier du siège de la Fondation en Allemagne, Prof. Hibaoui venu de l'Université de Tübingen et le cher Rabbin Dov Maimon venu de Jérusalem. Nous avons une pensée d'encouragements à notre cher partenaire et membre cofondateur du colloque, Sénateur Sidy Dieng qui ne peut pas être parmi nous aujourd'hui, en effet, il a fait un accident il y a seulement quelques jours et est encore en convalescence. Nous lui souhaitons une bonne guérison.

La plupart de nos invités connaissent bien la Fondation Konrad Adenauer qui est une fondation politique allemande. Elle porte le nom de Konrad Adenauer, le premier chancelier de la République Fédérale d'Allemagne. Elle a été fondée après la seconde guerre mondiale avec l'objectif de promouvoir la démocratie, la liberté, la justice et la paix. Dans le contexte de la coopération internationale, elle soutient aujourd'hui des projets dans plus de 120 pays du monde.

C'est avec une grande joie que nous organisons ce dialogue interreligieux avec nos partenaires. Ce colloque reflète clairement une des priorités de la Fondation Konrad Adenauer et du Gouvernement du Sénégal : le dialogue et la communication entre les différentes religions et cultures. Le Sénégal est connu comme étant un pays modèle de dialogue interreligieux et interculturel. Il existe, dans la société actuelle, une multitude d'initiatives pour promouvoir le dialogue entre les religions. La Fondation Konrad Adenauer s'inscrit dans cette dynamique en organisant des fora, des formations et des publications.

En effet, c'était en 2009 que nous avons lancé, pour la première fois, le colloque intitulé « Enracinement et ouverture. Plaidoyer pour le dialogue interreligieux », afin de soutenir le dialogue interreligieux déjà fructueux et vivace au Sénégal.

Les membres fondateurs du comité scientifique qui ont préparé le premier colloque, furent, hormis la Fondation Konrad Adenauer, l'Université de Dakar, ASECOD et l'Ambassade d'Israël avec son Ambassadeur d'alors, Gideon Behar. Nous sommes très contents que Rabbin Dov Maimon a retrouvé le chemin du Sénégal : en effet, il a été un des conférenciers de la première édition, et nous avons la joie de l'accueillir parmi nous, aujourd'hui, pour la fête de nos dix ans ! Je constate avec une grande joie qu'aussi d'autres participants de 2009 sont avec nous aujourd'hui, soyez en remerciés.

Ainsi, nos colloques rassemblent tous les ans, des représentants et responsables du monde religieux, politique, académique, militaire et des organisations de la société civile. L'importance de ces colloques a été appréciée et marquée par la présence, à chaque édition, de hautes personnalités politiques et religieuses, aussi, le Nonce Apostolique et le corps diplomatique sont des invités réguliers, sans oublier les Khalifes des confréries musulmanes ou leurs représentants, les autorités traditionnelles et la communauté juive du Sénégal. Ce colloque est devenu en quelque sorte une matérialisation de ce que d'aucuns appellent « l'exception sénégalaise », tout en mettant un focus sur le rôle des différents acteurs dans la préservation méticuleuse de cette cohabitation harmonieuse et en étudiant les problèmes, risques et écueils potentiels afin de pouvoir trouver des stratégies idoines de prévention de conflit.

Ainsi, la plupart des communicateurs et des invités ont exprimé leur admiration de ce qui se fait au Sénégal dans ce cadre offert par la FKA où toutes les religions sont représentées et discutent sur des thèmes tels que : Le Dialogue et la communication entre les différentes religions et cultures, en 2009, Etudes des cas concrets de cohabitation religieuse, en 2010, Religion et développement social en 2011, Religion, paix et développement en 2012, Religion, éducation et citoyenneté en 2013, Femme, religion, et société en 2014, Jeunesse et religion en 2015, Religion et environnement en 2016, Prévenir les extrémismes par le dialogue et la solidarité : Le cas du Sénégal en Afrique en 2017. Cette année, nous allons étudier la question : Religion, laïcités et contrat social.

En paraphrasant Léopold Sédar Senghor : « Enracinement et ouverture », les organisateurs du colloque ne savaient pas encore que la première édition allait être le début d'un travail de longue haleine et de concertations constantes et assidues. Les différents orateurs ont esquissé les divers motifs du dialogue et ont proposé des pistes de réflexion et d'action pour un dialogue productif et soutenu. L'ensemble des colloques s'est déroulé sous forme de conférence-panel-ateliers, dans la salle de conférence et les jardins de la Fondation Konrad Adenauer à Dakar et dans des hôtels.

Les résultats du colloque ne se sont pas fait attendre, ils sont tellement nombreux et importants que nous ne pouvons faire ici qu'un résumé très sommaire : Après chaque colloque, nous avons eu des répercussions des participants et d'autres personnes touchées par la thématique concernant des résultats palpables comme l'organisation de fora islamo-chrétiens dans la région

de Thies, la médiation de conflits religieux dans le département de Salémata, la constitution de clubs scolaires dans plusieurs établissements avec un focus sur le dialogue interreligieux, l'organisation de débats, de séminaires, de caravanes de jeunes pour renforcer le dialogue interreligieux, la liste est longue et non exhaustive.

Le dixième jubilé du colloque a pour thème la relation et les interactions entre Etat et Religion. Nous saluons particulièrement la présence d'éminents experts comme Mme Abmeier qui parlera de la relation entre Etat et religions en Allemagne, le professeur Hibaoui qui partagera sa réflexion sur la relation entre l'Islam et l'Etat en Allemagne et le Rabbin Dov Maimon qui parlera sur ses expériences de coexistence des religions et de l'Etat en Israel. Les experts du Sénégal se pencheront sur des thèmes bien précis au Sénégal reflétant la théorie et le vécu de la laïcité et du contrat social entre Etat et Religions au Sénégal.

Nous le savons tous, le Sénégal est connu, bien au-delà de l'Afrique de l'Ouest voire au niveau mondial, comme un pays d'une admirable stabilité. Sous la coupole d'une constitution qui souligne la laïcité de l'Etat et sa neutralité vis-à-vis des religions, elles jouent un rôle important dans le maintien de cette stabilité politique et sociétale. Cependant, on entend aussi des voix critiques qui reprochent à l'Etat d'apporter un soutien financier aux mosquées, aux églises, de ne pas garder sa neutralité. Aussi, dans le paysage des partis politiques on a observé, depuis quelques années, l'apparition de partis fondés par des fils d'illustres familles religieuses et des candidatures de personnalités religieuses. Ainsi on se pose la question à savoir : est-ce qu'il y a des changements dans les relations entre l'Etat et les Religions au Sénégal ? Et si oui, dans quel sens, quelles sont les conséquences ? Ce sont des questions auxquelles nous essayerons de répondre dans le courant de notre colloque, nous allons les discuter avec un esprit d'analyse et d'ouverture, avec des experts internationaux et sénégalais.

Nos axes de réflexion – dans les panels et demain, dans les ateliers - tourneront autour de plusieurs thèmes : En quoi la laïcité est-elle garante du contrat social? Ainsi, nous allons analyser la genèse et les évolutions de la laïcité dans différents pays. Il s'agira ici, à travers des approches historique, sociologique entre autres, de montrer les facteurs qui favorisent le contrat social, et d'analyser comment est conçue, perçue et vécue la laïcité (on la non-laïcité) dans différents pays. Ensuite, il s'agira de réfléchir sur la cohabitation entre Etat, religions et citoyens. Quel est le rôle de l'Etat, des leaders politiques et religieux ainsi que des acteurs éducatifs, du monde associatif et de la société civile dans la consolidation des liens sociaux et de la paix sociale ? N'y a-t-il pas des manquements qui risqueraient de fausser les principes de laïcité et du contrat social ? Quelles conséquences pour les minorités ?

Il sera intéressant de revenir sur des exemples pratiques pour élucider cette laïcité vécue, en mettant en évidence : les rapports entre l'Etat et les religions (gestion des cimetières, allocation aux communautés religieuse, contrôle des

écoles informelles etc...) ainsi que les dimensions économique et juridique (ex. code de la famille...) de la laïcité vécue, sans oublier les exemples concrets de collaboration citoyenne pour une bonne cohabitation entre personnes de différentes convictions. Finalement, nous allons essayer d'ébaucher la question de savoir quelles sont les perspectives pour une consolidation du contrat social ? Nous souhaiterions qu'au terme de ce colloque, les participants, à travers leurs paroles et actions, s'engagent à respecter et à prendre en compte la réalité de la diversité religieuse afin de promouvoir le respect dans la différence et d'œuvrer pour une société démocratique, unie et solidaire dans la diversité.

Ainsi le Dialogue entre les religions est devenu, au fil des années, un produit de marque de la Fondation Konrad Adenauer au Sénégal. Je voudrais ajouter que nous sommes représentés, depuis 2018, aussi en Gambie, et que nous allons y commencer, en 2019, également un programme de dialogue interreligieux. En effet, le dialogue interreligieux est un préalable de la stabilité et de la sécurité. Et sans stabilité et sécurité, aucun développement durable n'est possible. C'est dans ce sens que nous promovons le dialogue interreligieux dans nos pays amis et bien sûr aussi en Allemagne.

« Enracinement et Ouverture », ce concept cher à Senghor, homme de culture et homme de lettres, est devenue la devise du colloque interreligieux de la Fondation Konrad Adenauer. Ainsi, la FKA a réussi à s'insérer dans le contexte religieux et culturel du Sénégal. Après une dizaine d'années d'échanges sur le dialogue interreligieux, des conclusions pratiques emmènent à dire que le dialogue n'est pas qu'une simple rencontre. Les participants trouvent l'opportunité d'apprendre comment les autres vivent leur foi, quelles sont leurs visions par rapport au développement, par rapport aux questions qui rythment notre temps... Le colloque est devenu un cadre où on peut « puiser chez l'autre ce qui peut enrichir ».

Le dialogue de la vie, le dialogue des œuvres, le dialogue spirituel, le dialogue doctrinal. Nous nous sommes posé la question : Quel dialogue pour que « ce qui unit soit plus que celui qui divise » ? Et avons opté pour le dialogue de vie et le dialogue des œuvres, accompagné par une brise spirituelle procurée par la prière interreligieuse, une tradition à la clôture de chaque colloque.

En dix ans, la fondation Konrad Adenauer a offert l'occasion à plus de deux mille personnes d'échanger sur différents thèmes de façon libre dans le sens de contribuer à la stabilité et au développement du Sénégal, à travers une consolidation permanente de la cohabitation paisible des religions. La FKA a facilité la connexion interreligieuse et interculturelle collective et individuelle pour que le dialogue ne se passe plus seulement entre les religieux mais au milieu de tous et au bénéfice de tous.

Malgré les défis, le processus en marche appelle à l'optimisme vu l'engagement des partenaires et le soutien des autorités. Dans dix ans encore, le cadre interreligieux créé aura besoin de plus d'espace, puisque la semence aura produit

autant de fruits de paix et de prospérité dans le Sénégal et peut être dans la sous-région.

Je voudrais saisir l'occasion de remercier encore tous les acteurs du dialogue interreligieux qui nous ont soutenu et fait fructifier les colloques qui sont forcément des événements ponctuels, mais qui portent des fruits au-delà des deux jours d'intenses échanges, tous les ans. D'ailleurs, dans votre classeur, vous trouvez un livret sur les deux décennies d'engagement de la FKA au service du dialogue interreligieux. Je remercie Monsieur Daniel Diyombo, membre permanent du comité scientifique, pour cet admirable travail de capitalisation des activités de dialogue interreligieux de la Fondation Konrad Adenauer au Sénégal, un travail qui en inspirera bien d'autres, espérons-le. MERCI encore et encore, aux représentants des autorités, des communautés religieuses, des médias, de la société civile, à nos conférenciers, modérateurs, rapporteurs, aux membres du comité scientifique et particulièrement à nos chers partenaires et amis ici présents.

A présent, je voudrais à présent donner la parole à nos partenaires et aux représentants des autorités

Je nous souhaite de fructueux travaux et vous remercie de votre aimable attention.

# RAPPORT GENERAL DU COLLOQUE DIALOGUE INTERRELIGIEUX

## « Religion, laïcités et contrat social »

Par

**Sokhna Fatou Sy Mansour SARR**, Ingénieure Documentaliste des droits de l'homme à Timbuktu Institute, Rapporteur général du colloque

Le 27 novembre 2018 à 09h du matin, s'est ouvert à Dakar à la salle des princes de l'hôtel Terrou-bi, le 10<sup>ème</sup> colloque plaidoyer pour le dialogue interreligieux. Cette édition jubilaire s'est tenue sous le thème : **Religion, Laïcités et Contrat social : fondement bilan et perspectives**. La Fondation Konrad Adenauer en partenariat avec le Timbuktu Institute, l'ASECOD, l'Université Cheikh Anta DIOP, l'Ambassade d'Israël et d'autres collaborateurs, a permis de réunir 250 participants venus de différents pays dont l'Allemagne, Israël, la RDC etc.

Le représentant résidant de la Fondation Konrad ADENAUER à Dakar, Thomas VOLK a ouvert les allocutions. Souhaitant la bienvenue à tous les invités, il a souligné la tradition que constitue le colloque désormais inscrit dans le calendrier de la fondation. La fondation qui joue un rôle important d'aide au développement du Sénégal a vite compris que, pour réussir sa mission elle devait d'abord contribuer à renforcer la paix sociale, « nommée l'exception sénégalaise », trouvée dans le pays et asseoir en même temps une stabilité sociétale basée sur un échange interreligieux. M VOLK a fait remarquer le contexte dans lequel le monde se trouve sur le plan de la sécurité et par conséquent la nécessité d'échanger entre personnes d'obédiences religieuses différentes. Thomas VOLK a salué la présence de hautes personnalités politiques, religieuses, du corps diplomatique etc. qui sont devenus des invités réguliers à ce colloque. Il a aussi fait l'historique des éditions précédentes développées sous les thèmes :

- *Le Dialogue et la communication entre les différentes religions et cultures, en 2009,*
- *Etudes des cas concrets de cohabitation religieuse, en 2010,*
- *Religion et développement social en 2011,*
- *Religion, paix et développement en 2012,*
- *Religion, éducation et citoyenneté en 2013,*
- *Femme, religion, et société en 2014,*
- *Jeunesse et religion en 2015,*
- *Religion et environnement en 2016,*
- *Prévenir les extrémismes par le dialogue et la solidarité : Le cas du Sénégal en Afrique en 2017.*
- *Religion, laïcités et contrat social, 2018, édition jubilaire*

Dans cet élan de rappel, il a salué la fidélité de partenaires depuis le premier colloque, tels que l'Université de Dakar, ASECOD et l'Ambassade d'Israël ; membres du comité scientifique le quel s'est élargi avec l'intégration du Timbuktu Institute et d'autres collaborateurs.

Depuis dix ans que ce colloque est inscrit au rendez-vous des activités phares de la fondation Konrad ADENAUER, il a produit des résultats concrets dont:

- *l'organisation de fora islamo-chrétiens dans la région de Thiès,*
- *la médiation de conflits religieux dans le département de Salémata,*
- *la constitution de clubs scolaires dans plusieurs établissements avec un focus sur le dialogue interreligieux,*
- *l'organisation de débats, de séminaires, de caravanes de jeunes pour renforcer le dialogue interreligieux.*

Ces résultats palpables ont sans doute motivé la FKA à perpétuer cette activité afin de trouver des solutions à certains problèmes tels que la radicalisation, l'extrémisme violent et les manquements notés dans le soutien apporté par l'Etat aux différentes religions existantes au Sénégal. En effet, bien qu'étant un Etat laïc, consacré par sa Constitution, et d'une admirable stabilité, on note depuis quelques temps au Sénégal, « *des voix critiques qui reprochent à l'Etat d'apporter un soutien financier aux mosquées, aux églises, de ne pas garder sa neutralité. Aussi, dans le paysage des partis politiques on a observé, depuis quelques années, l'apparition de partis fondés par des fils d'illustres familles religieuses et des candidatures de personnalités religieuses* ». Ce constat et bien-sûr le climat mondial d'instabilité ont poussé à structurer les travaux de ce dixième colloque autour des exemples allemand et israélien d'interactions entre Etat et religion développés par les experts internationaux. Les experts sénégalais ont aussi présenté les expériences locales du contrat social, de la laïcité et de la cohabitation de différentes religions dans le pays.

M Thomas VOLK a aussi insisté sur le sens de l'enracinement de chacun dans sa religion tout en s'ouvrant à l'acceptation de celle de son prochain, en contextualisant cette maxime chère à l'ancien président du Sénégal, Léopold Sédar SENGHOR « *enracinement et ouverture* ».

Annonçant un prochain programme de dialogue interreligieux en Gambie, M VOLK a souhaité de bons travaux à tous les participants.

A sa suite, M. Mamadou DIENG, représentant le Sénateur M. Sidi DIENG président de l'ASECOD, a, dans son allocution magnifié la particularité du thème du colloque de 2018. Mettant l'accent sur le contrat social au Sénégal, M. DIENG l'a présenté comme « *une association, une différenciation, une coordination et une hiérarchisation* ». Dans le même temps, il a souligné l'implication, bien qu'encore insuffisante de l'Etat, dans la gestion des cités religieuses au Sénégal, tout en attirant l'attention sur la régression de la culture morale. Cependant, le colloque offre l'occasion de dialoguer sur tout ceci afin de renforcer le vivre ensemble. Ce vivre ensemble est remis en question par les bouleversements

dans lesquels le monde se trouve selon le Dr. Bakary SAMBE, directeur du Timbuktu Institute. Il a en effet partagé ses inquiétudes sur le manque grandissant de tolérance et d'espace d'expression de « *la pensée libre, des libertés individuelles et intellectuelles* ». Ce constat et celui de l'absence de démocratie surtout en Afrique où se développent des actes terroristes qui entraînent des ripostes militaires à la place du dialogue, font partie des thèmes de ce colloque jubilaire. Insistant sur le fait que les « *Kalachnikovs n'ont jamais vaincu les idéologies* », il attire l'attention sur le fait que la construction d'une école moderne et bien équipée coûte moins chère qu'un char de combat vieux modèle. Pourtant cela n'empêche pas que dans la zone du Sahel on investit encore dans le sécuritaire. Dans le Moyen Orient, où 60 ans de guerre alarment toujours, on a la belle image « *des clochers des églises qui embrassent et enlacent les minarets des mosquées* ».

Le Dr. Bakary SAMBE a souligné que les trois religions révélées ont en commun en plus du même Dieu, le même prophète Avram pour les Juifs, Abraham pour les Chrétiens et Ibrahim pour les Musulmans qu'ils vénèrent tous, malgré le manque de volonté pour une paix juste et durable. Il a salué le courage de Mme. Merkel qui défend les migrants tenant plus compte de leur caractère d'êtres humains et moins de leur appartenance religieuse. C'est sur ce bel exemple allemand et en citant le philosophe Goethe qui, après avoir étudié le Prophète Muhamed (PSL), préfère ne point le considérer comme un antéchrist mais plutôt comme un sauveur de l'humanité, que le professeur SAMBE a lancé un appel à la construction de ponts permettant le dialogue à chaque fois que les extrémistes de toutes les religions essaient de le rompre. Le représentant de l'ambassadeur d'Allemagne au Sénégal a fait remarquer la place qu'occupe la religion dans le quotidien du Sénégalais sans que cela n'empêche que le Sénégal soit un Etat laïc. Cela constitue un modèle de paix sociale qui pourrait être copié par tous les autres. Rappelant l'histoire de la bible judéo-chrétienne et l'histoire de Nabi Souleymane chez les Musulmans, l'Ambassadeur d'Israël à Dakar a déclaré que ce qui sépare les peuples est « *une combinaison de la religion, des politiques et des intérêts* » et pas la simple pratique religieuse ou l'expression de la foi. Le Nonce apostolique n'en dit pas moins même s'il insiste sur le fait que les fidèles des religions monothéistes sont membres d'une communauté pratiquante et que la laïcité ne veut pas dire absence totale de signes de foi. Selon lui, la religion n'est pas une affaire privée, sa pratique est même consacrée dans l'article 18 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Le Directeur du théâtre national Daniel SORANO, représentant le ministre de la culture, a marqué son allocution par une prière de St François d'Assise « *Que là où il y a la haine que je mette l'amour, là où est la discorde que je mette l'union et là où sont les ténèbres que je mette la lumière !* ». Après cette prière, le Directeur de cabinet du ministre des mines et de la géologie, insistant sur la laïcité positive basée sur la devise du Sénégal « *un peuple, un but, une fois* », a ouvert les travaux du colloque. Ce qui marque la fin des allocutions de la cérémonie d'ouverture et le début des travaux avec deux panels dans la première journée et quatre ateliers dans la deuxième.

Le programme (en annexe) de la première journée est constitué de deux panels autour des thèmes :

**Panel 1 : En quoi la laïcité est-elle garante du contrat social ? Genèse et évolution de la laïcité dans différents pays ;**

**Panel 2 : La laïcité vécue : quels bilans ?**

Le premier panel a enregistré la participation de Mme Karlies ABMEIR, directrice du département dialogue interreligieux de la Fondation Konrad ADENAUER à Berlin qui a présenté le thème des « *relations entre Etat et Eglise en Allemagne*, celle du professeur Abdelmalek HIBAOUI du centre de théologie islamique à l'Université de Tübingen sur le thème *Relations entre Etat Allemand et religion Islamique* et celle du Rabbin Dov Maimon qui a partagé le *modèle israélien d'accommodement raisonnable entre religion et contrat social : quelles leçons pour les pays africains ?*

Dans son exposé, Mme ABMEIR a présenté le modèle allemand d'accompagnement dans la pratique de la religion chrétienne. La liberté religieuse fait partie du contrat social, l'Etat allemand la garantit dans sa loi fondamentale ainsi que l'enseignement de la religion chrétienne et de théologie à l'école. Les églises interviennent aussi dans les prisons et la vie pastorale des Chrétiens allemands. Mme ABMEIR a aussi souligné l'importance des œuvres sociales caritatives ainsi que la présence de l'église dans l'armée et dans le quotidien des Allemands. L'Etat allemand prélève des taxes ecclésiastiques à 0,9% qui permettent par ailleurs de financer même les prestations des églises. Entre l'Etat allemand et l'Eglise il y a une étroite collaboration évitant dans le même temps une ingérence de part et d'autre.

Le professeur HIBAOUI a, dans la présentation des relations entre Etat allemand et religion islamique, mis l'accent sur les statistiques et les chiffres qui montrent que plus de 49 pays musulmans ont des ressortissants en Allemagne et 45% d'entre eux ont la nationalité. Ce qui représente une communauté importante qui s'organise avec la mise en place d'un conseil consultatif des Musulmans d'allemands. La présence importante de lieux de culte musulmans a été aussi mentionnée avec 2600 mosquées et plus de 2000 imams. Toutefois, il reste aux communautés musulmanes d'Allemagne de tenir des registres des membres avec des organigrammes hiérarchiques pour être reconnues comme des organisations publiques. Le chantier le plus important dans les relations entre Etat Allemand et religion Islamique est la reconnaissance des organisations musulmanes comme des entités de droit publique et l'organisation des différents courants islamiques grâce au Word Islamic Conference qui est en train de se réaliser. Toutefois, cela n'empêche pas que les Musulmans d'Allemagne puissent pratiquer librement leur religion.

Le rabbin Dov Maimon, présentant le modèle israélien, a noté une différence entre la laïcité à la française qui interdit tout signe distinctif religieux et le vécu israélien entre Etat et religieux. Ce qu'il explique en ces termes « *en Israël, les*

*rabbins et les imams font de la politique et utilisent le cadre de la démocratie parlementaire pour faire avancer leur ordre du jour centré sur la famille, la justice sociale, l'étude des textes sacrés et le respect des autres valeurs religieuses traditionnelles. Le modèle israélien, qui laisse une certaine place aux rabbins, aux prêtres et aux imams (dans le domaine du droit familial notamment) mais restreint leurs prérogatives dans tout ce qui concerne les droits individuels fondamentaux, mérite d'être analysé en comparaison des autres modèles de gestion de la relation entre la religion et l'Etat. Sans être dénué d'inconvénients, il présente certains avantages qui répondent aux besoins éducationnels et sociaux des populations concernées. »*

Ayant démontré combien l'implication des religieux juifs en Israël a impacté positivement la vie des Israéliens, le Rabbin Dov Maimon a plaidé pour le renforcement de l'Islam confrérique au Sénégal qui, à son avis, a beaucoup influé sur la stabilité du pays et doit être donné en exemple partout dans le monde.

Les débats ont été ouverts après les trois exposés de ce premier panel.

Le public, composé d'intellectuels sénégalais et étrangers, membres d'associations religieuses, étudiants, militaires, etc. a échangé avec les panélistes. Il y'a eu une dizaine d'interventions sur les exposés livrés, des contributions partant d'anecdotes ainsi que des appels à mieux s'accepter dans la différence.

Le deuxième panel, tenu dans l'après-midi de la première journée du colloque, sur le thème de *La laïcité vécue : quels bilans* ; a enregistré la participation de M. Maurice Soudieck DIONE, Docteur en Science politique, enseignant-chercheur à l'université Gaston Berger de St-Louis, celle de M. Jérémy BINDIA, Doctorant au département d'histoire à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, celle de M. Moustapha TAMBA professeur titulaire de sociologie à la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar et celle du Dr Babacar NIANE, professeur d'arabe à l'université de Thiès.

Dans sa communication sur les *dynamiques de la laïcité sénégalaise entre reproduction altération et reconstruction*, le professeur Maurice Soudieck DIONE a souligné les bases historiques et sociologiques qui fondent le vivre ensemble dans ce pays. Au Sénégal, la laïcité, bien qu'étant consacrée dans la Constitution, est vécue avec une certaine particularité basée sur la combinaison de l'héritage colonial administratif et la diversité culturelle dans la pratique religieuse de la nation. C'est ce qu'il explique par « *la laïcité sénégalaise repose sur des fondements historiques et sociologiques. En effet depuis l'époque précoloniale, il y a eu une coproduction dialectique des pouvoirs spirituel et temporel, par le truchement d'alliances stratégiques entre marabouts et politiques. Secrétaires, cadis, préparateurs mystiques ou chefs de communautés villageoises autonomes dans les royautes précoloniales, les marabouts ont également joué un rôle d'interface entre les populations et le colonisateur, afin de perpétuer dans une relative stabilité un ordre sociopolitique impérial leur*

*assurant des ressources économiques et symboliques, qui nourrissent leur prestige social et leur autorité.* » Cette particularité de la laïcité à la sénégalaise en garantit l'originalité qui soutient l' « *absence de religion d'État, la liberté de conscience et de culte, tout en se fondant non point sur la séparation, comme c'est le cas dans le modèle français, mais plutôt sur la collaboration entre le politique et le religieux* ». La communication de M. Jérémy BINDIA qui a *évalué l'impact de la laïcité dans le contrat social communautaire en zone périphérique : le cas du pays Bassari au Sénégal*, a fait un état des lieux de la laïcité vécue. Il a démontré qu'il existe des minorités au Sénégal qui ne sont pas toujours prises en compte dans la laïcité qui priorise dans sa pratique l'équité par rapport à l'importance des fidèles d'une religion à une autre. C'est ce qu'il explique en disant que « *le contrat social en pays bassari est basé sur les principes de laïcité. Toutefois, on est encore loin d'une société démocratique qui favoriserait la laïcité, surtout pour une région longtemps restée dominée par la théocratie du Fouta Djallon. En effet, la religion est encore de nos jours, à la base d'exclusion et de discriminations sociales, économiques et politiques.* » La religion qui est le centre de ce colloque est marquée dans sa pratique par certaines activités dont les *conférences religieuses à Dakar* sur lesquelles le professeur Moustapha TAMBA a communiqué. Le professeur TAMBA a fait l'historique des conférences religieuses qui sont une innovation née après les indépendances, initiée par le marabout Cheikh Ahmed Tidjane SY, jeune chef religieux à l'époque. Dans son évolution, cette activité se fait maintenant, plus pendant le mois de Ramadan avec des thèmes tournant autour du contrat social, ce qui démontre que « *l'Islam sénégalais par l'organisation des conférences religieuses dans l'espace public, apporte sa contribution au maintien de la cohésion sociale.* »

C'est ce que le Dr. Babacar NIANE a exposé dans sa communication sur *la cohabitation des religions au Sénégal : Impacts et perspectives*. Le Sénégal est en effet riche de plusieurs religions qui y sont pratiquées. Outre l'Islam et le Christianisme avec leurs subdivisions, il y'a les religions ancestrales et elles cohabitent toutes dans une harmonie malgré des représentativités diverses. Les 90% de musulmans vivent dans le respect et l'échange fraternels avec les autres confessions religieuses. C'est ce qu'il explique par ces propos « *Vivant ensemble depuis des siècles au Sénégal, les religions ne constituent pas des sources de divergence confessionnelle.* »

Ce deuxième panel est aussi suivi d'échanges fructueux entre les exposants et le public. Avec plus d'une vingtaine d'interventions, les participants ont saisi l'occasion pour donner leur avis sur les différents sujets, partageant des anecdotes de leur vécu tout en lançant des appels pour une meilleure compréhension de son prochain ce qui favoriserait la paix. C'est sur ce beau tableau que s'est terminée la première journée de travaux scientifiques sur les fondements, bilan et perspectives du dialogue interreligieux autour de religion, laïcités et contrat social.

La deuxième journée est sanctionnée par la tenue de quatre ateliers simultanés sur les thèmes :

- **Interactions entre Etat et religion,**
- **Evaluer l'impact du contrat social en milieu communautaire,**
- **Dynamiques de la laïcité**
- **Comment consolider le contrat social ?**

Pendant deux tours d'horloge, les participants au colloque répartis dans les ateliers ont échangé sur les différents thèmes cités ci-dessus. A la suite de la restitution des travaux des ateliers par les différents rapporteurs, il y a eu des discussions pour mieux comprendre les différentes recommandations proposées.

A la fin de la deuxième journée du colloque, il y a eu la synthèse des activités et la lecture des recommandations de cette édition jubilaire.

Le Colonel Mamadou ADJE a clôturé le colloque sur une note d'espoir que les recommandations soient opérationnalisées pour que la paix dans le monde ne soit plus une utopie.

## **RECOMMANDATIONS**

**R1** METTRE EN PLACE UN CONSEIL CONSULTATIF DU CULTE

**R2** METTRE A JOUR LA FORMATION A LA CITOYENNETE DES AUTORITES ADMINISTRATIVES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES

**R3** SENSIBILISER ET FORMER LES CHEFS RELIGIEUX DES ZONES PERIPHERIQUES SUR LA PREVENTION DES EXTREMISMES

**R4** RENFORCER LA POSTURE DE REGULATION DE L'ETAT

**R5** PRONER L'EQUIDISTANCE ENTRE L'ETAT ET LES RELIGIONS

**R6** FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION POUR L'ATTRIBUTION DES TERRAINS AUX DIFFERENTS GROUPES RELIGIEUX EXISTANTS AU SENEGAL AFIN QUE PERSONNE NE SE SENTE LESER DANS LA CONSTRUCTION DE SON LIEU DE CULTE

**R7** CONFECTIONNER ET VULGARISER UN LEXIQUE DES DENOMINATIONS RELIGIEUSES EN RELATIONS AVEC LES AUTORITES

**R8** REDYNAMISER ET INTRODUIRE DANS LE SYSTEME EDUCATIF DES VALEURS RELIGIEUSES

**R9** VULGARISER ET TRADUIRE LES TEXTES JURIDIQUES DANS NOS LANGUES NATIONALES

**R10** ENCADRER LES RESEAUX SOCIAUX POUR EVITER LES DERIVES

## **PISTES DE REFLEXIONS**

Dans les interventions des participants les points suivants ont été évoqués à plusieurs reprises :

- ✓ le dialogue intra religieux : toutes les religions présentes au Sénégal ont des subdivisions et doivent se comprendre dans leur sein pour ensuite accepter les autres religions dans la différence
- ✓ la reconnaissance de certains sous-groupes religieux et leur accès simplifié à des terres pouvant servir de lieu de culte (exemple les Protestants au Sénégal)
- ✓ la reconnaissance des minorités ethniques et religieuses telles que les bassari et les protestants
- ✓ l'intégration de l'enseignement religieux (toutes religions confondues) dans les curricula au Sénégal de la maternelle à l'université

## **Relations entre l'État et l'Église en Allemagne – La constitution favorable à la religion**

### **Dr. Karlies Abmeiner**

Directrice du département « Politique des religions, de l'intégration et de la famille » au siège de la Fondation Konrad Adenauer à Berlin

En 2019, nous célébrerons les 100 ans de la Constitution de Weimar (Weimarer Reichsverfassung) et les 70 ans de la « Loi Fondamentale » (Grundgesetz) en Allemagne. Ces textes constitutionnels sont décisifs pour le rapport entre la religion et l'État. Ils régulent les relations entre les Églises et l'État.

#### 1. Relations entre la religion et l'État

Les articles constitutionnels mettent un terme à une lutte pour la suprématie entre le pouvoir spirituel et temporel dans la collectivité, une lutte qui a perduré pendant des siècles. Ce conflit existait et existe aujourd'hui encore dans de nombreuses sociétés. Il est marqué essentiellement par des conditions et évolutions historiques et culturelles.

Concernant les législations en matière de droit religieux, on peut distinguer plusieurs modèles. Il existe des pays avec une étroite relation entre l'État et la religion. Il s'agit des pays avec des Églises d'État qui privilégient une confession. En revanche, il y a aussi des pays où la religion et l'État sont séparés. Par exemple, cela est le cas en France avec les lois de séparation de 1905. Dans la société américaine, la religion joue un grand rôle. Toutefois, elle n'est pas promue par l'État.

Il existe également des modèles intermédiaires, comme en Allemagne. Depuis la République de Weimar, il y a ce que l'on appelle le modèle de coopération. Il se distingue par une séparation fondamentale entre l'État et la religion. « Il n'existe pas d'Églises d'État » (article 137 de la Constitution de Weimar). Cependant, les communautés religieuses sont libres de s'organiser et de coopérer avec l'État. Il y a de nombreuses formes de collaboration. C'est pourquoi on parle de « neutralité promotionnelle » de l'État.

Les origines de cet arrangement remontent au XVII<sup>ème</sup> siècle. Pendant la Paix de Westphalie (1648) après la Guerre de Trente ans, on a reconnu ne pas pouvoir se mettre d'accord sur les points de conflit religieux entre les catholiques et les protestants. Chaque confession pensait connaître la vérité. C'est pourquoi on a exclu les questions de religion au niveau de l'Empire qui a adopté une position d'équidistance face aux deux confessions. Il n'intervient pas dans les convictions religieuses des territoires. Cette neutralité de l'État face aux communautés religieuses caractérise également aujourd'hui l'État laïc de la Loi Fondamentale qui affiche sa neutralité vis-à-vis de toutes les religions.

## 2. Culture politique

Ce cadre juridique doit être concrétisé. D'où viennent les valeurs sur lesquelles l'État se fonde ? En effet, s'il veut rester neutre, il ne peut pas les fixer.

En Allemagne, on cite une phrase célèbre d'un juriste à cet égard. Ernst-Wolfgang Böckenförde a déclaré dans les années 1960 : « L'État libéral et laïc vit sur la base de conditions qu'il ne peut pas se garantir à lui-même » (1967).

Cette phrase vise les attitudes morales des personnes qui sont prêtes à s'engager pour la collectivité et à s'en tenir aux règles. Pendant longtemps, on a supposé que les sources de ces attitudes pouvaient être créées et maintenues par les leçons et les convictions morales des Églises chrétiennes. Cette thèse a perdu de son intérêt en raison des changements sociaux et la désacralisation des sociétés contemporaines en Europe.

## 3. Conditions sociologiques

L'influence des Églises diminue aujourd'hui pour de nombreuses raisons. Il s'agit surtout de la baisse constante du nombre de Chrétiens dans la population de la République fédérale. Au début de la République fédérale dans les années 1950, plus de 90 % de la population faisaient encore partie de l'une des grandes Églises chrétiennes, l'Église catholique ou protestante. Depuis, leur part n'atteint plus qu'environ 55 % en fin 2017. Avec l'immigration, l'Islam a gagné de l'importance comme nouvelle religion en Allemagne. La présence de Musulmans dans la société a augmenté. Ils représentent une variété de caractéristiques ethniques et cherchent une place dans la structure juridique de l'État. Leur nombre est actuellement estimé à 5 millions, ce qui correspond approximativement à 6 %. En particulier, le nombre de personnes pour lesquelles la religion ne signifie plus rien a augmenté. Elles représentent plus d'un tiers de la population et leur nombre est en croissance permanente. Étant donné qu'elles sont peu organisées, elles ne développent pratiquement aucune influence sociale jusqu'à présent. Néanmoins, des groupes de laïcs essaient de gagner des alliés dans les partis politiques et de promouvoir leurs positions afin de réduire l'influence des Églises dans la politique et la société.

## 4. Conséquences du modèle de coopération

### 4.1 Caritas et Diaconie comme institutions de l'État social

Tout d'abord, il convient de se demander quelles conséquences ont les relations entre l'État et l'Église. Les œuvres caritatives et la politique sociale représentent un domaine important. La Caritas catholique et la Diaconie protestante, les deux associations caritatives des Églises, ne sont pas seulement les plus grands

employeurs dans le secteur social, mais aussi des acteurs importants au niveau sociopolitique. Leurs origines remontent au XIX<sup>ème</sup> siècle. Elles ont été créées en réponse aux inégalités sociales. Par amour du prochain et miséricorde, à l'image du Christ, des individus ainsi que des associations ont pris en charge des ouvriers menacés par la pauvreté et leurs familles. Aujourd'hui, les établissements formés par de nombreuses initiatives des œuvres sociales des Eglises forment une partie du système social. Étant donné qu'ils remplissent une fonction de l'État social qu'il devrait sinon prendre en charge lui-même, les dépenses des organismes ecclésiastiques sont en grande partie remboursées. Dans le cas des hôpitaux, cela s'effectue par le biais des cotisations versées par les affiliés aux caisses d'assurance maladie. Les centres de soins, les maisons de retraite et les services d'aide à la jeunesse comme les jardins d'enfants (Kindergärten) reçoivent des subventions de l'État qui reconnaît les prestations fournies par les collaborateurs ecclésiastiques pour le bien de tous.

#### 4.2. Formation et cours de religion

Dans le domaine de l'éducation, les acteurs ecclésiastiques jouent un rôle important. Cela concerne, d'une part, les écoles sous la responsabilité d'organes ecclésiastiques. Elles représentent certes une part relativement petite parmi l'offre globale, mais elles connaissent un grand succès, ce qui est lié notamment aux valeurs transmises dans ces écoles. Les garderies (Kindertagesstätte) confessionnelles répondent à une attente similaire.

Le cours de religion dans les écoles publiques est d'une importance capitale pour les questions d'éducation. Il s'agit de la seule matière qui est consacrée par la Loi fondamentale, la Constitution de l'Allemagne. L'article 7, alinéa 3 dit : « Le cours de religion dans les écoles publiques est une matière scolaire à part entière. » Il fait partie du système éducatif de l'État. L'objectif du cours de religion est une introduction à la religion respectueuse et à ses valeurs. Cependant, il enseigne également les sciences des religions générales, l'éthique, les droits de l'Homme et doit permettre aux élèves de participer au dialogue interreligieux.

Les enseignants sont formés dans les facultés théologiques des établissements publics d'enseignement supérieur. La formation est ainsi soumise à une exigence scientifique. Cette offre s'étend désormais aussi à la théologie islamique.

Étant donné que l'État se montre neutre vis-à-vis de la religion, il ne peut pas décider des contenus du cours. Il dépend de la collaboration avec les communautés religieuses concernant les contenus et la sélection des enseignants.

La compétence linguistique religieuse et une formation de la personnalité reposant sur le jugement des valeurs sont dans l'intérêt de l'État. C'est pourquoi il est prêt à réunir des fonds financiers pour cet enseignement.

## Services d'aumônerie

En outre, il existe également les services d'aumônerie. Cela veut dire une présence pastorale dans l'armée, les prisons et les hôpitaux. Là aussi, il existe une collaboration entre l'État et l'Église.

### 4.3. Financement des prestations des Églises

Au-delà de ces coopérations, l'Église se consacre également aux missions pastorales et liturgiques. Les dépenses sont couvertes par l'impôt ecclésiastique (Kirchensteuer). De l'évêque aux collaborateurs non ordonnés de la paroisse en passant par les curés, le personnel ecclésiastique est payé avec ces fonds. L'impôt ecclésiastique représente la source principale de revenus des Églises.

Malgré son nom, l'impôt ecclésiastique est une cotisation. Le montant de cette cotisation est toutefois basé sur l'impôt relatif au revenu et aux salaires. Il s'élève à 8-9 % du montant de l'impôt sur le revenu. Étant donné qu'il est lié aux revenus, les personnes qui ne paient pas d'impôts ne le versent pas. Par exemple, les retraités, les enfants et les chômeurs ne paient pas. Si on quitte l'Église, il va de soi que l'on ne paie plus de contribution.

Les services des impôts sont remboursés pour leurs services rendus. Ils reçoivent entre 2 et 4 % pour prélever l'impôt ecclésiastique, ce qui veut dire qu'ils y gagnent aussi.

L'impôt ecclésiastique fait l'objet de nombreuses critiques. La critique vient de deux côtés : du milieu laïc et critique des Églises, d'une part, et des Églises elles-mêmes, d'autre part.

Les critiques des Églises s'inquiètent surtout du type de prélèvement des impôts ecclésiastiques car elles pensent que la neutralité de l'État est mise en danger s'il prélève les cotisations pour les Églises. C'est pourquoi elles proposent un système de cotisations propre aux Églises.

Une autre proposition est la suppression de l'impôt ecclésiastique et le remplacement par l'impôt du culte en général.

Au sein des Églises, les fidèles et responsables discutent sur l'utilité et l'impact de l'impôt ecclésiastique. En effet, certains soutiennent que les grosses sommes ne rendent pas l'Église plus vivante, par contre, le bénévolat augmenterait la motivation.

## 5. Liberté religieuse comme base de coexistence

La liberté religieuse fait également partie du rapport entre l'État et l'Église. Elle est consacrée par l'article 4 de la Loi Fondamentale. Grâce à la pluralisation croissante et à la diversité religieuse en Allemagne, elle devient de plus en plus importante. Avec les immigrants provenant de différentes parties du monde, il n'y a pas seulement des personnes ayant une autre religion, mais aussi des personnes ayant une culture étrangère qui sont arrivées en Allemagne. Souvent, la source du conflit n'était pas immédiatement claire : était-ce la religion ou la culture étrangère qui se faisait remarquer et qui « gênait » ? Les choses que l'on remarque font-elles partie du noyau religieux ou était-ce seulement une couleur culturelle ? Étant donné que les comportements jouent un rôle dans la vie quotidienne, ils sont discutés en public.

Au cours des dernières années, les conflits avec des communautés musulmanes ont souvent déterminé le débat public. Je ne souhaite évoquer que brièvement ce sujet car la prochaine intervention y sera consacrée de manière détaillée.

Les nouvelles mosquées attirent une attention nationale lorsqu'elles dépassent une certaine taille. Cependant, il s'agit d'un malentendu quand on prétend que la construction de mosquées est interdite. La construction dépend du plan de construction et du cadastre comme pour tout bâtiment neuf.

Le voile que porte l'enseignante musulmane constitue un autre sujet, tout comme la question de savoir si des endroits doivent être réservés pour la prière des Musulmans dans les écoles publiques. Dans quelle mesure le Ramadan doit-il être pris en considération puisqu'il limite les performances des élèves ?

Outre les demandes de liberté religieuse qui sont liées à l'Islam, il existe aussi des conflits en rapport avec le Judaïsme. Les mots-clés sont ici la question de circoncision de nouveau-nés masculins qui est obligatoire selon la religion juive et qui entre en collision avec le droit à l'intégrité physique selon le point de vue de certaines personnes. Aussi, la question de la nourriture casher, des jours fériés spécifiques ou de la culture funéraire font objet de discussions.

Les symboles chrétiens subissent également une pression dans l'espace public. Le symbole de la croix dans l'espace public est au centre de l'attention. Il y a plus de 20 ans, une plainte d'une mère sans confession qui voulait empêcher qu'une croix soit accrochée dans les salles de classe de ses enfants a été déposée pour la première fois. Après des débats animés et très fondamentaux, on est arrivé à la solution d'accrocher une croix dans le cas où un parent l'exige. Des débats similaires ont également eu lieu concernant les croix dans les salles de tribunal, pas seulement à cause des laïcs, mais aussi en raison des Musulmans. Le débat a connu un nouveau tournant en début de l'année 2018 lorsque le gouvernement bavarois a prescrit dans une ordonnance que la croix doit être accrochée dans l'entrée des bâtiments publics. À cet égard, le sens de la croix ainsi que les raisons de sa présence dans les lieux publics ont été discutés à nouveau. Pour les Chrétiens, elle est liée au message d'un dieu aimant qui les oblige à soutenir la dignité de toutes les personnes. Lors de discussions

précédentes, il avait déjà été dit que la croix ne constituait pas directement une mission à accomplir. Elle porterait aussi le caractère d'un souvenir culturel.

## 6. Coopération et laïcité

Les discussions au cours des dernières années montrent l'attention croissante accordée à la religion en Allemagne. En dépit de la baisse de la religiosité chrétienne pratiquée, la diversité des traditions religieuses a augmenté, tout comme l'intérêt dans la religion. Cela montre, d'une part, que davantage de personnes veulent à nouveau voir la mise en valeur des racines chrétiennes et insistent sur l'identité de l'Allemagne comme pays chrétien. D'autre part, des images du côté violent de la religion ont répandu la peur et la terreur. Elles entraînent, dans beaucoup de cas, un refus de la religion. Dans ce contexte, surtout les laïcs exigent d'écarter toute pratique religieuse dans le secteur public. La religion doit être privée. Cela signifie que les offices religieux n'ont lieu désormais que dans les églises, les mosquées ou les synagogues. Les déclarations publiques de représentants religieux ne sont pas souhaitées. Les symboles religieux doivent passer inaperçus. Les personnes religieuses ne doivent pas être reconnaissables dans les lieux publics.

Cette argumentation a mobilisé une série de partisans du système en vigueur jusqu'à présent. Ils soulignent que la République fédérale n'est pas un État laïc. Le fait de bannir la religion des lieux publics signifierait une préférence pour l'athéisme.

Les partisans du système actuel insistent sur le fait que les convictions religieuses représentent principalement des décisions privées et sont strictement personnelles. Cependant, cette conviction de base religieuse motiverait un engagement politique et social car un commandement de Dieu dit qu'il faut s'occuper des autres.

Des études empiriques font référence aux personnes croyantes qui ont davantage tendance à exercer des activités bénévoles. Elles gèrent des services sociaux dans des associations, comme les Tafeln (Restos du Cœur) et les soupes populaires, les collectes de vêtements et l'entraide de proximité. Elles s'occupent des malades pendant les services de visite et aident les écoliers à faire les devoirs. Cet engagement est important pour la cohésion de la société car toutes les activités ne peuvent pas être exercées par l'État. Il ne peut pas toujours savoir où se trouve la détresse car il est anonyme. Les personnes qui sont sur place sont concrètes.

Ces motivations morales de s'engager pour les autres se retrouvent également dans d'autres religions. Elles viennent aussi de convictions humanitaires. De nombreuses personnes sans confession se sentent obligées de s'engager en faveur des réfugiés.

L'intervention des Églises pour la défense des intérêts de tous constitue un autre point. Les Églises prennent publiquement position sur de nombreuses questions politiques. Cela concerne des questions en matière de justice sociale, l'engagement en faveur des personnes défavorisées, des questions de bioéthique (euthanasie, protection des embryons) ainsi que l'engagement dans une politique environnementale durable et la politique de paix. Pour toutes ces prises de position, l'État met des forums à la disposition des Églises et de leurs représentants pour pouvoir être entendus.

En résumé, je souhaite mentionner à nouveau que l'État allemand est neutre vis-à-vis de toutes les religions. Il existe une séparation fondamentale entre l'Église et l'État, mais aussi diverses offres de coopération pour toutes les communautés religieuses. Les « nouvelles » communautés religieuses peuvent s'intégrer dans le système et contribuer ensemble au bien commun de tous les citoyens avec d'autres communautés religieuses. Les conflits religieux peuvent être gérés par voie judiciaire. Les valeurs de l'État doivent venir de la société. L'État est prêt à soutenir ces forces déployées dans les associations et les mouvements, également avec des fonds financiers.

C'est pourquoi le modèle allemand d'une neutralité favorisant les religions convient pour relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle car il permet à de nombreuses communautés religieuses de vivre publiquement leurs croyances et d'adopter des attitudes religieuses pour le bien de toute la société.

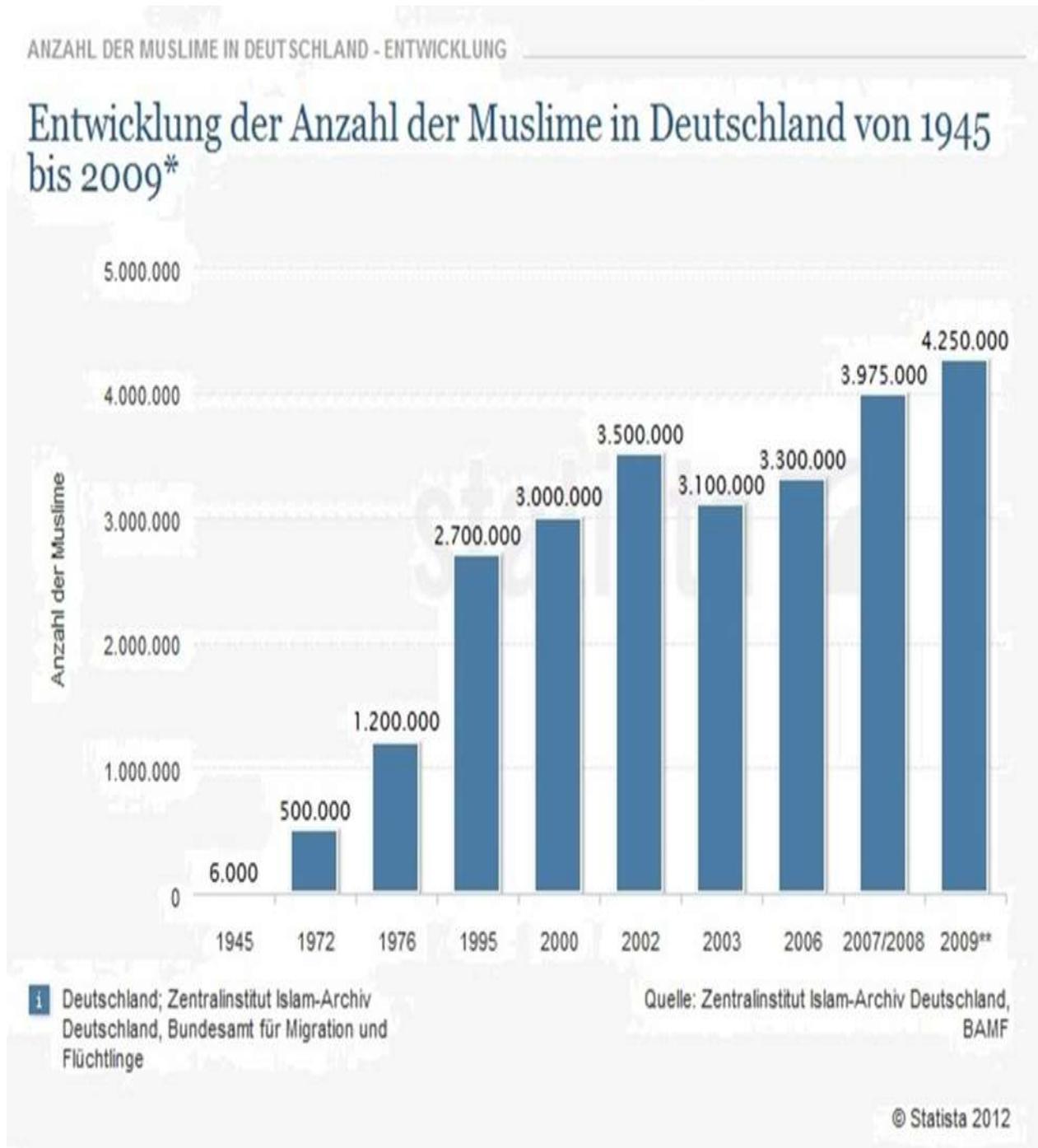
## Relations entre état allemand et religion islamique

JProf. Dr. Abdelmalek Hibaoui

27.-28. Novembre 2018

Dakar

### Evolution du nombre de musulmans en Allemagne de 1945 à 2009



## **Développement de la communauté musulmane en Allemagne**

- **Turquie (1961)**
- **Maroc (1963)**
- **Tunisie (1965)**
- **ex-Yougoslavie (1968)**

### **„travailleurs invités “**

- Motivation des travailleurs invités: »nous avons appelé de la main d'œuvre et les gens sont venus « Max Frisch
- Sécurité financière

### **„réfugiés“**

- Depuis les années soixante-dix:  
Demandeurs d'asile originaires de régions en crise (Afghanistan, Iran, Liban et plus tard également Bosnie)
- 2015 les réfugiés de la Syrie et de l'Irak

# Carte des organisations musulmanes en Allemagne



**Conseil central des marocains en Allemagne**



**IGS**

Islamische Gemeinschaft  
der schiitischen Gemeinden Deutschlands



**Communauté islamique  
des communautés  
chiites d'Allemagne**

**Communauté alévi  
Allemagne**



**Ahmadiyya Muslim Jamaat Allemagne**

## Les mosquée et les Imams en Allemagne

- **2600 mosquées** (mosquées en marge)
- **200 mosquées représentatives**
- **2000 imams**



### Activités communautaires

#### (standard)

- **salle de prière**
- **instructions religieuses**
- **leçons coraniques**
- **langue maternelle**
- **Fêtes solennelles**

#### (supplémentaire)

- **Tutorat (devoirs...)**
- **dialogue interreligieux**
- **événements d'information**  
(mosquée ouverte, conférences, jeûne-iftar, présentations pour les écoles ...)
- **travail de jeunesse**
- **travail des femmes**

## Les relations de l'islam avec l'État allemand

Conférence allemande sur l'islam

2006 – 2010

2010 - 2014

2014 – 2018

2018 - ....



## Enseignement religieux islamique dans les écoles publiques

- 700 000 élève musulmans en Allemagne
- L'introduction de l'enseignement religieux islamique dans les écoles allemandes est une contribution importante à l'intégration



## Dialogue interreligieux et interculturel

- **Pas de paix entre les nations sans paix entre les religions.**
- **Pas de paix entre les religions sans dialogue entre les religions.**
- **Pas de dialogue entre les religions sans recherche fondamentale dans les religions.**  
(Hans Küng dans son projet „Projekt Ethos mondial“)



## **Résumé de la communication :**

# **Le modèle israélien d'accommodement raisonnable entre religion et contrat social. Quelles leçons pour les pays africains ?**

## **Rabbin Dov Maimon, Jérusalem, 2018**

La laïcité présente l'énorme avantage de permettre à des groupes de personnes d'obédiences religieuses différentes de partager pacifiquement un espace politique commun sans imposer à l'un ou l'autre groupe des contraintes religieuses qui lui sont étrangères. Cette solution de séparation de l'Eglise et de l'État, fondée théologiquement sur le principe « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (Marc, XII, 13-17; Matthieu, XXII, 21; Luc, XX, 25) » a permis à l'Europe chrétienne de mettre fin à une guerre de religion qui a ensanglanté l'Europe et divisé les peuples pendant un siècle et demi.

La Laïcité - telle qu'on la connaît en France notamment - et qui souhaite reléguer dans l'espace privé la spiritualité, le rituel et la croyance - est-elle appropriée à l'Islam ou au Judaïsme qui sont des religions sémitiques non seulement de croyances mais également de rituel comportemental exigeant, des traditions spirituelles totalisantes qui aspirent à s'immiscer non seulement dans la vie individuelle de leurs fidèles mais aussi dans la vie sociale, sociétale et politique de la collectivité ?

Si en Europe occidentale libérale, les partis démocrates-chrétiens se sont constitués en formations politiques afin d'influencer la vie publique dans le sens des valeurs chrétiennes ; en Israël, les rabbins et les imams font de la politique et utilisent le cadre de la démocratie parlementaire pour faire avancer leur ordre du jour centré sur la famille, la justice sociale, l'étude des textes sacrés et le respect des autres valeurs religieuses traditionnelles.

Le modèle israélien, qui laisse une certaine place aux rabbins, aux curés et aux imams (dans le domaine du droit familial notamment) mais restreint leurs prérogatives dans tout ce qui concerne les droits individuels fondamentaux, mérite d'être analysé en comparaison des autres modèles de gestion de la relation entre la religion et l'État. Sans être dénué d'inconvénients, il présente certains avantages qui répondent aux besoins éducationnels et sociaux des populations concernées.

Illustrant dans une certaine mesure le précieux principe « enracinement et ouverture » développé par Léopold Senghor, et essayant de faire l'équilibre entre le religieux, l'identité et la démocratie, ce modèle, qui n'a qu'à peine 70 ans d'existence et doit encore faire ses preuves, a pour l'instant résisté avec succès à l'épreuve de la démocratie et a permis à ce jeune pays de développer une forme originale de multiculturalisme, certes, adapté au dynamisme nécessaire à la croissance économique et la créativité de la vie moderne globalisée mais également – et c'est cela qui nous intéresse en particulier ici – de préserver une solidarité collective forte et un contrat social robuste, qui se nourrissent précisément du respect des traditions culturelles et religieuses traditionnelles juives, chrétiennes et musulmanes.

Face à la tentation des modèles binaires qui souhaitent faire un nivellement culturel par le bas afin de satisfaire une économie de marché globalisé fournissant à tous et à toutes les mêmes produits et les mêmes services industrialisés, le modèle israélien essaie de célébrer la diversité religieuse et spirituelle en considérant cette richesse culturelle non pas comme une contrainte mais plutôt comme une ressource pour nourrir sa créativité sociale, culturelle et économique.

## Résumé de la communication :

# **Les dynamiques de la laïcité sénégalaise entre reproduction, altération et reconstruction**

**Maurice Soudieck DIONE**

**Docteur en Science politique, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis**

La laïcité sénégalaise repose sur des fondements historiques et sociologiques. En effet depuis l'époque précoloniale, il y a eu une coproduction dialectique des pouvoirs spirituel et temporel, par le truchement d'alliances stratégiques entre marabouts et politiques. Secrétaires, cadis, préparateurs mystiques ou chefs de communautés villageoises autonomes dans les royautes précoloniales, les marabouts ont également joué un rôle d'interface entre les populations et le colonisateur, afin de perpétuer dans une relative stabilité un ordre sociopolitique impérial leur assurant des ressources économiques et symboliques, qui nourrissent leur prestige social et leur autorité. À l'indépendance, le processus d'étatisation de la société et de socialisation de l'État se construit et se poursuit autour d'un système clientéliste qui fait des marabouts des intermédiaires électoraux, dans un mariage de raison et d'intérêt avec les tenants du pouvoir. Dès lors, l'originalité de la laïcité sénégalaise est de garantir l'absence de religion d'État, la liberté de conscience et de culte, tout en se fondant non point sur la séparation, comme c'est le cas dans le modèle français, mais plutôt sur la collaboration entre le politique et le religieux. Aujourd'hui, le rejet des consignes de vote des marabouts suscite de nouvelles stratégies consistant à cumuler les fonctions politiques et religieuses, par l'entrée en jeu des marabouts et chefs de partis politiques ; la montée d'un islam fondé sur la déstructuration du lien d'allégeance confrérique pour privilégier la relation directe à Dieu avec pour seule référence le Prophète (PSL) ; les nouvelles formes de manifestation et d'expression du religieux dans et en dehors des confréries qui semblent générer des cristallisations identitaires sont à l'origine de nombreuses contradictions. Le modèle sénégalais de la laïcité est-il alors menacé dans sa reproduction qui a jusqu'ici assuré la paix et l'harmonie sociales ? Comment apprécier les altérations du paradigme classique de la laïcité sénégalaise et quelles sont les enjeux, les difficultés et les perspectives de sa reconstruction ?

# **« Evaluer l'impact de la laïcité dans le contrat social communautaire en zone périphérique : le cas du pays bassari au Sénégal »**

**Communication de Jérémie Indéga BINDIA,**  
Doctorant en histoire à l'UCAD

## **Introduction**

Traiter un thème sur la laïcité au Sénégal, c'est prendre la balle au rebond, tant le sujet n'en finit pas de poser débat aussi bien dans les places publiques que dans le milieu intellectuel et les instances de décisions. En effet, proclamée au Sénégal au lendemain de l'indépendance, la loi sur la laïcité ne semble pas encore trouver l'unanimité et nous en voulons pour preuve, les soubresauts de certains mouvements extrémistes qui, au nom de la majorité ou de la supposée prééminence d'une religion sur les autres, contestent l'équilibre social ainsi établi. C'est pourquoi, après plus d'un demi-siècle de laïcité au Sénégal, il est important de faire un travail d'évaluation sur les résultats d'une loi dont sa pertinence semble méconnue ou ignorée de certains, faisant qu'aujourd'hui, sa mise en pratique peine encore à trouver son effectivité.

Le thème « évaluer l'impact de la laïcité dans le contrat social communautaire en zone périphérique : le cas du pays bassari au Sénégal » s'inscrit ainsi dans ce contexte. Il est d'autant plus pertinent que :

- A l'image des zones périphériques, le pays bassari s'est longtemps caractérisé par le défaut de permanence de l'Etat (laïc), en tant que garant du contrat social et de la cohésion des peuples.
- Les zones périphériques sont par nature, des lieux de survivances traditionnelles où les revendications identitaires sont avant tout ethniques ou religieuses, écartant à l'occasion toute unité au nom de l'appartenance nationale.
- Cette région est une zone anciennement marquée par les guerres de religions, et le paysage culturel de ces peuples est encore de nos jours, la manifestation d'une résistance constante et héroïque, une célébration de la force et du développement de complexe de supériorité vis à vis de l'autre.
- Cette région est un espace que se partage l'ensemble des religions que connait le Sénégal (Islam, Christianisme et religion traditionnelle).
- Cette région est une zone frontalière et les communautés sont longtemps restées ouvertes aux influences extérieures surtout venant de la Guinée.

Et pourtant aujourd'hui, on parle malgré tout de « *miracle du pays bassari* »<sup>1</sup> qui, en fait, cristallise dans son paysage la cohabitation pacifique d'entités dont l'histoire des relations fut marquée par une violence récurrente. Il convient donc de se demander sur quoi est fondée cette «cohabitation pacifique» ? S'agit-il de l'influence de l'Etat laïc qui, dans son œuvre, a réussi à rétablir l'état de droit pour toutes les communautés ? Bref, quelle est la place de l'Etat laïc dans cet élan de cohésion des peuples ? Cette cohabitation est-elle suffisamment harmonieuse pour garantir une paix durable?

La réponse à ces questions doit passer par: une analyse des fondements de la cohabitation religieuse dans la région, mais aussi par une évaluation des limites de la laïcité en tant que garant du contrat social.

Mais avant, devrions-nous d'abord faire connaissance avec la région ?

## **I- Aperçu historique et géographique de la région**

Le pays bassari est une région naturelle située au sud-est du Sénégal, plus précisément dans l'actuel département de Salémata, dans la région de Kédougou. Il s'étend de part et d'autre de la frontière sénégal-guinéenne, un espace anciennement dominé par l'Etat théocratique du Fouta Djallon. Les ethnies présentes dans la région sont : les Bassari, les Peuls, les Malinké, les Bedick, les Coniagui et les Diakhanké. Sur le plan des croyances, on retrouve toutes les religions présentes au Sénégal, et selon le GERAD : « la religion musulmane domine avec plus de 60% de la population. Il s'agit principalement des Peulh, des Malinkés et des Mandingues. Elle est suivie par la religion chrétienne pratiquée essentiellement par les Bassari et les Bedick et enfin, il y a la religion traditionnelle. »<sup>2</sup>

L'histoire de cette région fut longtemps marquée par des conflits interreligieux. En effet, entre le XVIIIe et le XXe siècle<sup>3</sup>, la région a été le théâtre d'une guerre de religions entre les Peuls musulmans et les peuples autochtones Bassari, Bedick, Diakhanké et Malinké, encore attachés à leurs religions traditionnelles. Et selon les estimations de plusieurs auteurs, la région aurait perdu les 2/3 de ses habitants au cours de ces guerres menées par Thierno Ibrahima et Alpha Yaya qui ont dirigé successivement la politique d'expansion de l'Islam à partir du Fouta Djallon. Toutefois, si les Malinké et les Diakhanké ont fini par adopter la religion musulmane, les Bassari et les Bedick ont opposé une résistance farouche, moins contre l'islam que contre une politique d'assimilation peule. En fait, depuis cette époque et encore de nos jours, la conversion à l'islam dans la région n'était pas simplement une

<sup>1</sup> UNESCO; « histoire des peuls », Paysbassari.com, 2012

<sup>2</sup> GERAD (Groupe d'Etude de Recherche et d'Aide à la Décision) ; Plan local de développement de la communauté rurale de Salémata, Rapport provisoire novembre 2002, p 18

<sup>3</sup> Cette période coïncide avec l'établissement de l'Etat théocratique du Fouta Djallon où les différents Almamy qui se sont succédés ont lancé la guerre sainte contre les peuples « fétichistes »

conversion à une religion, mais aussi dirions-nous, un changement d'ethnie car les convertis étaient coupés de leurs liens familiaux et même ethniques, ils changeaient de nom de famille et adoptaient la culture peule. Ce n'est donc pas pour rien que les Bassari disent de quelqu'un qui s'est converti à l'Islam que tel : « *o-fula sale ko* » c'est-à-dire : « *tel a prié peul* », pour traduire littéralement. On peut penser que cette assimilation de l'Islam à l'ethnie peule découle simplement du fait que cette religion est arrivée dans la région par les Peuls, mais c'est parce-qu' aussi l'Islam a été accaparé par les Peuls à tel point qu'ils ont fait croire aux autochtones qu'il leur a été révélé. C'est ainsi qu'ils ont réussi à utiliser la religion pour asseoir une hégémonie à la fois politique, économique et même culturelle.

De ce fait, l'empire du Fouta qui était basé sur la foi islamique et la culture peule, avait une organisation sociale fortement hiérarchisée et inégalitaire. Le clivage fondamental se situant entre musulmans et non-musulmans, on trouvait : « *Au sommet, l'aristocratie militaire et la classe maraboutique (Lasli) puis, viennent les hommes libres musulmans (Rimbé). Parmi ces Musulmans, plus bas sur l'échelle se trouvaient les Peuls de brousse (Peuls bourouré), convertis tardivement à l'Islam après le djihad ; ils travaillent eux même la terre et leurs bétails, tâches considérées comme impures par l'aristocratie, et étaient exploités par le reste des citoyens libres sous forme d'impôt et de corvées. Au bas de l'échelle, les serviteurs et esclaves généralement non musulmans (Mathioubé), originaires d'un grand nombre de pays et d'ethnies, étaient parqués dans des villages de culture (Roundé), exploités au profit de l'aristocratie peule* ». <sup>4</sup> Cette organisation de la société allait encore perdurer dans la région, n'eut été l'arrivée des colons qui réussirent à restaurer la paix en stoppant les incursions peules, mais aussi en disloquant la théocratie en 1896. Tout de même, cette accalmie n'avait pas empêché les peuples autochtones de se convertir expressément à la religion chrétienne, en réponse même à la conquête musulmane. Il a été d'autant plus préférable pour eux, que les missionnaires catholiques avaient gagné leur confiance et leur sympathie en acceptant de s'intégrer dans la société pour essayer de la convertir de l'intérieur. En 1979 en effet, la Paroisse Saint Jean Baptiste de Salémata a été érigée et confiée aux Père du Saint-Esprit. Les Frères de Saint Gabriel étaient aussi présentes pour se charger des écoles et de la formation agricole. En juin 1980, ce fut autour des Franciscaines Missionnaires de Marie qui ouvrirent un dispensaire et un centre ménager avec un internat pour les jeunes filles. A partir de ce moment, à la dualité séculaire, Musulmans ≠ Autochtones, adeptes de la religion traditionnelle, se substituait petit à petit, la dualité Musulmans ≠ Bassari, Bedick, désormais Chrétiens. C'est ainsi que pendant longtemps, les Peuls avaient hésité à s'approprier les services sociaux de base mis en place par les missionnaires car, il n'était pas question pour eux, non seulement de se plier à religion chrétienne qui s'enseignait à travers ces écoles, mais aussi de s'asseoir

---

<sup>4</sup>Bah El Hadji T. M., Histoire du Fouta Djallon : des origines à la pénétration coloniale, T.1, 2009

sur la même table avec des autochtones, des communautés qu'ils devaient à la fois « mépriser et craindre ».<sup>5</sup>

C'est dans ce contexte de relations religieuses conflictuelles que s'inscrit l'avènement de l'Etat (laïc) sénégalais, à la faveur des indépendances en 1960. Après plus d'un demi-siècle de laïcité, on est curieux de savoir l'impact d'une telle loi dans une région longtemps marquée par la discrimination religieuse.

## **II- Quel impact de la laïcité dans le contrat social communautaire?**

L'avènement de l'Etat sénégalais qui s'inscrit dans la suite du gouvernement colonial français, aura affiché davantage une volonté de construction nationale. C'est ce sens qu'il proclame dans son l'article 1 de sa loi fondamentale que : « La République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.» Et aujourd'hui, nous ne pouvons pas nier le fait que cette législation ait eu ses effets puisque dans une région comme le pays bassari, longtemps marquée par des conflits interreligieux, la cohabitation entre les différentes communautés s'est de nos jours nettement améliorée. Les communautés apprennent à se connaître, à se tolérer, à cohabiter en se reconnaissant mutuellement des droits et des devoirs dans la cité, bref, à développer un sentiment d'appartenance à une même communauté où la solidarité et l'acceptation de l'autre sont nécessaires car, comme ils le reconnaissent : « il y va du développement social et économique de la région. »

Dans cette prise de conscience sur la nécessité du savoir vivre ensemble, nous pouvons citer notamment le rôle de certaines institutions étatiques telles que l'école et la justice laïque, mais aussi l'administration qui, conformément aux principes de la laïcité, ont fondé leurs actions d'éducation, d'encadrement et de gouvernance sur:

- l'égalité devant la loi de tous, indépendamment des origines et des appartenances ethniques ou religieuses,
- la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses,
- la liberté de conscience et la liberté de culte,

De ce fait, l'école laïque qui arriva dans la région pour la première fois en 1943 à Ebarack, a été et continue d'être un véritable vecteur d'union entre les communautés. En effet, ces écoles laïques qu'on retrouve aujourd'hui dans presque chaque village, accueillent tous les enfants de la région, sans distinction de leur appartenance ethnique ou religieuse. Ils apprennent à se connaître, à

---

<sup>5</sup> GESSAINT (R.), « Introduction à l'étude du Sénégal oriental (cercle de Kédougou) » in Cahier du centre de recherche anthropologique, XIe série, T 5, fascicules 1-2, 1963, p. 40

dissiper les préjugés, bref à développer une vraie capacité de « savoir vivre ensemble » conformément à la mission assignée à l'éducation au Sénégal qui se veut « une éducation nationale ». Cette mission de l'école, Senghor l'avait clairement expliquée dans son rapport d'orientation au congrès de son parti (UPS) quand il disait: « *Il est question, par l'École, de former le Sénégalais nouveau : un homme préparé à l'action, tourné vers l'action. Or celle-ci suppose, pour être efficace, d'être une action solidaire, faite par et pour l'ensemble de la Nation, dans un projet national unanimement concerté et réalisé.* »<sup>6</sup>

Cependant, la mission telle qu'expliquée, semblait difficile dans une région comme le pays bassari où les contacts entre les différentes communautés furent à l'époque « *périphériques, frontaliers et opposant dans des relations épisodiques d'attaques et de défense...* »<sup>7</sup> L'école se devait ainsi de réussir à les unir, ce qu'elle a d'ailleurs pu faire au fil des années. Et aujourd'hui, les résultats ne sont pas à négliger puisque les jeunes d'obédiences diverses se côtoient sans hésitation et nouent même des liens amicaux à l'école comme en dehors. Et c'est cette nouvelle génération avertie des enjeux du dialogue interreligieux qu'on retrouve dans la vie politique, économique et sociale de la région, quoi donc de mieux pour espérer une cohabitation religieuses de plus en plus harmonieuse. En outre, l'un des grands Imams qu'a connu la région, Alpha Oumar SALL (1933-2016) à Salémata, a été un produit de l'école sénégalaise pour avoir fait les études secondaires et obtenu son brevet de fin d'étude moyen en 1954 à Saint Louis.<sup>8</sup> Il a été un grand artisan de la réconciliation entre les communautés et sa mort en 2016 avait plongé tout le monde dans l'émoi et la désolation, aussi bien les Musulmans que les Chrétiens.

Quant à la justice laïque, elle a fait comprendre aux habitants de la région que tous les citoyens dans leurs diversités religieuses et ethniques sont égaux devant la loi. Bien que cette législation soit antinomique à l'idée que les Peuls-musulmans avaient développée jusque-là dans la région, ils commencent quand bien même à s'y faire, surtout avec la pression de la justice qui, en cas d'infraction, condamne sans tenir compte d'un quelconque statut ou appartenance ethnique ou religieuse. De plus, dans l'article 24, la constitution garantit « la liberté de conscience, les libertés de pratiques religieuses ou culturelles... sous réserve de l'ordre public. » Cela a permis aux minorités, adeptes de la religion traditionnelle, de pratiquer librement leur religion, alors qu'ils le faisaient en cachette à l'époque de la théocratie du Fouta Djallon.

Et pour finir, nous pouvons ajouter le rôle de l'administration sénégalaise dans cet élan de cohésion sociale. En effet, depuis 1972, année de la création

---

<sup>6</sup> L. S. Senghor, «Socialisme, unité africaine et construction nationale». Rapport sur la doctrine et la politique générale au IIIe congrès de l'UPS à Thiès. 4-6 février 1962. Paru dans *L'Unité africaine*, n° du 13 février 1962, p 7

<sup>7</sup> Girard J. *Les Bassari du Sénégal fils du caméléon : dynamique d'une culture troglodytique*, Paris, l'Harmattan, p 103

<sup>8</sup> Sudinfo.net, N° 249, « 25e Edition de la Ziarra de Salémata : Hommage à Mamadou Diouldé SALL, homme religieux et père fondateur du village de Salémata.»

des communautés rurales, les autorités administratives et politiques, dignes représentants de l'Etat central, jouent le rôle d'arbitre tout en essayant tant bien que mal d'afficher leur neutralité par rapport aux différentes religions. Elles répondent présent à chacune des grandes manifestations des différentes religions (le Ziarra annuel chez les Musulmans, la fête patronale chez les Chrétiens et les initiations en ce qui est de la culture traditionnelle). Ces visites qui symbolisent un acte de reconnaissance donnent un aperçu sur l'idée que se fait l'Etat sur les différentes religions et cultures au Sénégal et plus particulièrement dans la région. Cela donne plus de garantie et d'assurance pour les minorités dont l'histoire est marquée par des années d'exclusion et de marginalisation. Et pour une majorité musulmane qui s'est longtemps vue et crue supérieure aux autres, cette reconnaissance et cette considération de l'Etat envers ces minorités ne leur permet pas de faire autrement. Ils sont obligés de respecter cette différence, bien qu'ils aient voulu l'enrayer depuis toujours.

Cette flexibilité dans le regard des uns envers les autres, donne une place à un début de dialogue interreligieux. C'est ainsi qu'à l'image du reste du Sénégal, les habitants de la région surtout les jeunes, se retrouvent de plus en plus, pour fêter ensemble les différentes cérémonies religieuses, qu'ils en soient de la Korité ou de la Tabaski chez les Musulmans, de Noël et Pâques pour les Chrétiens ou encore des cérémonies d'initiation qui se trouvent être des moments de perpétuation de la culture traditionnelle en tant que vecteur de valeurs éducatrices et sociales.

Cependant, si nous regardons la proportion des familles ou bien des individus qui s'inscrivent dans cette dynamique de dialogue, il est à constater que l'impact de la laïcité est simplement superficiel, tellement que le pourcentage est faible, mais aussi que les secteurs dans lesquels s'établit le dialogue sont à compter. Ces réserves notées dans le dialogue, surtout du côté de la majorité musulmane doivent nous amener à remémorer l'adage selon lequel « l'absence de la guerre n'est pas forcément synonyme de paix », car en dépit de cet élan de cohésion sociale notée, les populations continuent encore de nos jours à manifester leur solidarité avant tout en fonction de leur appartenance ethnique ou religieuse. Aussi, la supposée prééminence de l'Islam est toujours ancrée dans la pensée musulmans à tel point qu'un complexe de supériorité religieuse et même ethnique se développe chez les peuples islamisés. A partir de ce constat, une question se pose sur les manquements de la laïcité sénégalaise en tant que garant du contrat social.

### **III- Les limites de la laïcité sénégalaise en tant que garant du contrat social en pays bassari ?**

La laïcité au Sénégal n'est pas une séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. L'histoire politique même du pays est marquée par «

l'étroitesse des rapports entre l'Etat et le pouvoir religieux qui est souvent consulté » Or dans un tel rapport qui s'est développé entre l'Etat et les religions, il se pose la question de la neutralité. C'est pourquoi l'historienne Penda Mbow préférerait à ce que « l'Etat se focalise plutôt sur ce que tout le monde partage » car, si dans la pratique, l'Etat octroie un appui financier aux pèlerinages (musulmans et chrétiens) ou s'il contribue à la construction et à la modernisation de sites religieux, je ne pense pas que ce dévouement de l'Etat à accompagner le religieux, bénéficie à tout le monde, surtout pas aux minorités ou aux adeptes de la religion traditionnelle. Or, si l'Etat laïc en tant que garant du contrat social s'inscrit dans une logique de discrimination religieuse, il en sera de même des rapports entre les différentes communautés religieuses du pays. Il est vraisemblable et déplorable que ce soit ce cas de figure que nous observons encore aujourd'hui dans la région. En effet, en matière d'assistance et d'accompagnement, les différentes religions ne reçoivent pas le même traitement. Si les Musulmans et les Chrétiens peuvent compter sur l'universalité de leurs religions pour trouver le soutien dans et en dehors de l'Etat, il n'en est pas de même pour le domaine de la culture traditionnelle. Pourtant, pendant les initiations, les villages accueillent des milliers de personnes venues du Sénégal et du reste du monde mais jusqu'à ce jour, les témoignages des populations sont unanimes sur fait que l'Etat ne les soutient pas, « même dans la fourniture en besoins primaires que sont l'eau et la nourriture.»

Finalement, ce traitement inéquitable de l'Etat à l'égard des différentes communautés religieuses, semble bien se répercuter sur les rapports entre elles. En effet, aujourd'hui encore, la religion est non seulement source de division ethnique dans la région, elle est aussi source de discrimination et d'exclusion par les Peuls musulmans qui semblent vouloir profiter de leur majorité pour asseoir une mainmise sur la vie sociale, économique et politique.

Ce n'est donc pas pour rien que depuis 2015, un séminaire sur le dialogue interreligieux est organisé chaque année par la FKA en collaboration avec l'association pour le développement du pays bassari (ADPBS). En fait, les communautés dans cette contrée ont besoin de formation mais aussi de sensibilisation afin qu'elles mesurent à juste titre les enjeux du dialogue interreligieux. A ce jour, les témoignages des participants qu'on peut parcourir dans les rapports de séminaire de la FKA, sont révélateurs de la réalité du moins inquiétante qui se vit dans la région. Et ces témoignages concordent avec les remarques que Charest affichait déjà en 1969 quand il disait: « *le sixième pilier de la foi islamique, la guerre sainte, est encore à l'honneur chez les Peuls car, à la guerre armée contre les Bassari et les Malinké animistes ou chrétiens, a été remplacée par une guerre spirituelle qui n'en est pas moins réelle et qui se traduit par diverses pressions et actions dans le but de convertir les animistes et autres Chrétiens à la « vraie foi ».*<sup>9</sup> Ces actions vont dans le sens de prouver la

---

<sup>9</sup> CHAREST (P) ; « Relations inter-ethniques et changements socio-économiques dans l'agglomération de Nyéméniki-Seguekho-Touba Diakha » In: *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, XII<sup>e</sup> Série. Tome 5 fascicules 1-4, 1969, p 205

supériorité de l'islam. C'est ainsi que les plus fondamentalistes des Musulmans n'acceptent même pas de manger un repas préparé par un non musulman ou bien dirions-nous par un Bassari ou un Bedick ? En outre, dans les rares villages mixtes que nous avons observés, les Peuls n'acceptent pas de se mettre sous la tutelle d'un chef bassari. En fonction de leur nombre, ils préfèrent soit s'affilier à la juridiction d'un autre chef qui celui-ci serait musulman, soit former une entité sociale parallèle à celle des Bassari. C'est ainsi que nous avons par exemple des subdivisions de villages comme Nangar-bassari et Nangar-peul ou encore de Epingué-bassari et Epingué-peul où dans une même aire géographique, on retrouve deux villages parce-que simplement il y a deux chefs. Par ailleurs, il y a la question du mariage mixte qui n'est pas encore une réalité dans la région puisque les Musulmans obligent toujours l'apostasie du conjoint ou de la conjointe, pour que le mariage soit possible.

Cette mainmise des musulmans sur la vie économique, sociale et politique de la région n'est pas sans conséquence puisque quelques-uns des individus issus des minorités se convertissent à la religion musulmane non pas par conviction mais, comme le dit Charest : pour « entrer dans le circuit économique et social ».<sup>10</sup> Tel que les communautés se perçoivent mutuellement, on est emmené à en déduire que tous ne jouissent pas entièrement de leurs droits comme l'aurait préconisé la loi sur la laïcité au Sénégal.

#### **IV- En perspectives**

Pour donner une perspective aux actions à mener pour éradiquer la question de la cohabitation religieuse conflictuelle dans la région, je pense qu'il faudrait :

- Renforcer les actions de l'Etat laïc en tant que garant du contrat social. Cela passe par une permanence de l'Etat à travers ses institutions laïques telles que l'école, la justice et les autres services techniques décentralisés,
- Désenclaver la région : L'ouverture que ce désenclavement provoquera, sera suivie d'un changement de mentalité des populations, au contact du monde moderne. Les mentalités pourront ainsi dépasser le niveau des carcans traditionnels qui les maintient encore au stade des revendications religieuses ou ethniques, dans les rapports avec les autres,
- Multiplier les initiatives de développement: Nous avons vu que les zones de radicalisation étaient les zones où la situation économique et sociale était des plus précaires. Ce sont des terreaux fertiles des mouvements djihadistes et quand on sait le passé conflictuel de cette région, on ne peut manquer de la mettre en rapport avec ce qui s'est passé et qui se passe encore aujourd'hui dans le Macina au Mali ou dans le Sokoto au Nigéria,

---

<sup>10</sup> Op cit

- Renforcer le contrôle des frontières : La région est une zone frontalière et l'islam qui y est pratiqué continue de recevoir l'influence à partir de la Guinée. L'islam en Guinée n'a rien à voir avec l'islam confrérique du Sénégal qui est reconnu comme ouvert et tolérant.

## **CONCLUSION**

En définitive, nous pouvons retenir que le contrat social en pays bassari est basé sur les principes de laïcité. Toutefois, on est encore loin d'une société démocratique à laquelle envisagerait la laïcité, surtout pour une région longtemps restée dominée par la théocratie du Fouta Djallon. En effet, la religion est encore de nos jours, à la base d'exclusion et de discriminations sociales, économiques et politiques. Faudrait-il ainsi, pour parler de façon générale, que le Sénégal revoie le sens et le contenu à donner à la notion de laïcité ? Car si la laïcité est perçue au Sénégal comme une collaboration entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel parce que la « société sénégalaise est profondément religieuse », il faudrait dans ce cas éviter la discrimination en donnant la même considération, la même reconnaissance ou encore en apportant le même accompagnement à chacune des religions et des traditions. Un manquement à ce principe d'équité, impacte directement dans le contrat social que ces communautés auront établi.

## **Les conférences religieuses à Dakar. Pour une cohésion sociale.**

**Prof. Moustapha TAMBA**  
Professeur titulaire de Sociologie  
FLSH-UCAD

### INTRODUCTION

Dans la constitution du Sénégal et dans le titre I intitulé De la souveraineté, notamment dans son article premier, il est proclamé que : « le Sénégal est un Etat républicain, indivisible, laïque, démocratique et social ». Plus loin encore, le titre II intitulé Des libertés publiques et de la personne humaine concernant les religions et communautés religieuses, l'article 19 stipule que : « la liberté de conscience, la profession et la pratique libre de la religion, sous réserve de l'ordre public, sont garanties à tous les institutions et les communautés religieuses ont le droit de développer sans entrave. Elles sont dégagées de la tutelle de l'Etat. Elles règlent administrent leurs affaires de manière autonome ». De ce fait, l'Etat du Sénégal garantit la liberté religieuse dans un pays où cohabitent musulmans (90%), chrétiens (5%) et adeptes des religions traditionnelles (5%).

L'observateur averti constatera une grande religiosité des Sénégalais. En effet, cette religiosité peut être observée à partir de trois dimensions : la dimension idéologique, la dimension rituelle et la dimension existentielle. D'ailleurs, on peut faire cette lecture à travers la communauté musulmane, majoritaire dans le pays. En fait, la dimension idéologique occupe une part très importante dans cette religiosité. On y remarque une socialisation très intense durant toute l'existence des individus, de l'enfance à la période adulte. Cette dernière période porte encore plus sur la socialisation pour la cohésion de la communauté musulmane. L'un des instruments de cette cohésion sociale est l'organisation des conférences religieuses. Si, elles participent à la visibilité de l'islam, elles participent également à la formation idéologique des fidèles musulmans.

Bref, notre communication a pour objectif de montrer qu'à côté de l'Etat, l'islam sénégalais par l'organisation des conférences religieuses dans l'espace public, apporte sa contribution au maintien de la cohésion sociale.

## I/ LES ORIGINES DES CONFÉRENCES DANS L'ISLAM

Les conférences religieuses peuvent être rangées dans la catégorie des recommandations et des obligations du prophète. Ce qui est important, c'est de transmettre le message de l'islam. Et, cela on le trouve dans le coran dans un verset. « Voici ma voix j'appelle les gens vers Dieu moi et ceux qui m'accompagnent ». Il y a là une base, un fondement théologique, coranique qui appelle les gens à Dieu.

On voit bien à partir de ce verset que l'appel islamique devient un devoir collectif. D'ailleurs, le fait que le prophète ait connu la mort alors que l'islam doit continuer à répandre dans le monde entier, invite à cet effet la umma d'être dépositaire du message et de continuer à le transmettre.

Le prophète de son vivant a formé des gens et les a envoyés un peu partout dans le monde. D'ailleurs, Il y a un verset qui dit que « certains musulmans doivent aller acquérir le savoir et venir l'enseigner aux autres ». Le prophète avait réservé des jours d'enseignement. C'est ainsi qu'il faisait des enseignements dans la mosquée. Quand les femmes ont dit qu'elles étaient bousculées par les hommes, il a suggéré de réserver le mercredi pour se consacrer à elles. Il ne ratait pas une occasion pour dispenser des enseignements.

Le droit islamique propose d'accomplir ce devoir de transmettre les enseignements. Mais cela dépend des conditions et des réalités de chaque groupe, de chaque localité, etc. la conférence religieuse est une forme parmi d'autres pour transmettre le message de l'islam. Voilà les fondements coraniques des conférences religieuses.

## II/ LES CONTEXTES D'ORGANISATION DES CONFÉRENCES

On peut dire que depuis une dizaine d'années que les conférences religieuses, notamment islamiques ont pris une ampleur. D'ailleurs, on le constate un peu partout à Dakar, dans les quartiers, dans les entreprises, dans les institutions, dans les services. Il faut dire que jadis, il n'y avait pas ce format de conférences, il y avait la conférence à la tête de laquelle le marabout donnait son enseignement à des individualités ou à de petits groupes. Les gens venaient le voir chez lui ou dans un espace aménagé selon la sensibilité confrérique. En fait, c'est rare que dans le soufisme, on trouve un chef religieux qui fait une grande conférence publique parce que le soufisme est quelque part théorique et tellement mystique qu'il est difficile de donner un message public.

Les conférences religieuses aujourd'hui sont en rupture avec l'enseignement du soufisme qui est réservé et assez ésotérique. N'empêche qu'il y a eu des gens issus de confréries qui étaient de grands conférenciers, comme

le fut le cas au Sénégal. Mais, ils avaient des difficultés quelque part avec l'héritage confrérique. Si nous nous arrêtons sur le cas du Sénégal, notamment sur le cas de Cheikh Tidiane Sy qui fut un grand tribun de son vivant, il avait beaucoup de problèmes. Les formats modernes qu'il adoptait n'étaient pas au goût de tout le monde. Il s'habillait en costume trois pièces et d'ailleurs il fut convoqué un jour par son père qui était scandalisé de le savoir habillé à l'européenne en tant que descendant d'El hadj Malick Sy. De même, le fait de mettre un micro sur une table pour parler au public n'était pas la bonne méthode classique. Habituellement, on s'asseyait sur une natte étalé au sol et on dispensait les enseignements au public.

Les conférences religieuses actuelles sont des innovations par rapport au format traditionnel confrérique. Et Cheikh Tidiane Sy est un des pionniers de la tenue des conférences modernes. Tout est parti de la décennie 80, période durant laquelle il y a eu une prolifération des conférences religieuses. Cela s'explique par l'arrivée de nouveaux acteurs dans le champ religieux sénégalais, communément appelés les arabisants, formés pour la plupart dans les pays arabes tels que l'Égypte, l'Arabie Saoudite, le Koweït, la Tunisie, le Qatar, le Liban, l'Irak. De même, sur le plan local d'autres acteurs émergent à l'Université de Dakar, hostiles au plan d'ajustement structurel imposé au Sénégal par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International(FMI). En fait, ces programmes se caractérisent par une atténuation du rôle de l'Etat dans les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé. L'islam devient visible à l'Université (construction d'une mosquée à l'Université). A côté de la mosquée, le dynamisme religieux est porté par de nombreuses associations qui peuvent être réparties dans deux grands groupes : ceux qui n'adhèrent à aucune confrérie et ceux qui sont affiliés à des confréries.

Le premier groupe est constitué d'associations comme l'AEMUD (Association des Etudiants Musulmans de Dakar), l'AEEMS (Association des Étudiants et Élèves musulmans du Sénégal), le MEEJIR (Mouvement des Etudiants et Elèves de la Jamatou Ibadou Rahmane). Le deuxième groupe est composé d'associations confrériques comme l'AET (Association des Étudiants Tidianes), l'AEK (Association des Étudiants Khadres), l'AEN (Association des Étudiants Niassènes), l'AEL (Association des Étudiants Layènes), l'AEM (Association des Étudiants Mourides). Tout un ensemble de signes vestimentaires et de pratiques différencie ces groupes. Du coup le campus social devint le champ de manifestations publiques. En effet, il ne se passe pas une semaine sans qu'il n'y ait des chants religieux, des récitations du Coran et de conférences religieuses.

Mais ce sont les Ibadous Rahmanes qui ont commencé à populariser les conférences religieuses, les samedis ou dimanches, dans les quartiers populaires. En fait, ces « ouztaches » cherchaient des espaces et des temps de parole qu'ils ne pouvaient pas avoir dans le cadre traditionnel. Revenus des pays arabes, ils ont eu des divergences de compréhension de l'Islam et ne pouvaient plus s'asseoir auprès des chefs confrériques qui ne leur donneraient jamais la parole. Le format traditionnel confrérique reste très hiérarchisé et la parole n'est pas

donné à n'importe qui : c'est le marabout d'abord, ces proches ensuite et les disciples choisis. Quand ils ont voulu être en rupture avec cette hiérarchie, ils ont cherché des espaces de communication indiqués pour asseoir leur savoir. C'est ainsi qu'ils ont investi les espaces publics. A cette occasion, les radios de fréquence moyenne ont donné la parole à ces nouveaux prêcheurs de l'islam. Donc, ce sont eux à vrai dire qui ont vulgarisé les conférences religieuses.

### III/ LA PLACE DES FEMMES DANS LES CONFÉRENCES ISLAMIQUES

La place des femmes dans l'organisation des conférences religieuses est prépondérante. D'ailleurs, il y a aujourd'hui une apparition des ulémas femmes qui tiennent des conférences. Cette prépondérance des femmes est liée à notre culture africaine, notamment sénégalaise. En effet, tout ce qui est du domaine de l'organisation, de la mobilisation relève généralement de femmes. L'exemple le plus concret est l'organisation des meetings dans les partis politiques où les femmes constituent les véritables piliers alors qu'elles n'occupent pas le sommet. Du coup, cette situation se retrouve dans l'organisation des conférences religieuses. En fait, ce n'est rien d'autre que le prolongement des formes d'organisation qu'elles ont l'habitude de faire dans leurs groupements de femmes, comme c'est le cas des tontines. Donc, dans les conférences religieuses il y a déjà un existant avec cette forme d'organisation traditionnelle. C'est devenu un modèle pour pouvoir organiser des conférences islamiques.

### IV/ LE SENS DES CONFÉRENCES SOCIALES : LA COHÉSION SOCIALE

Théoriquement les conférences religieuses participent à la cohésion sociale. Dans les associations islamiques, il y a un regroupement d'ethnies diverses, de diverses castes, de ressortissants de régions du Sénégal, de diverses professions, etc. qui se mettent d'accord sur le fait que c'est l'Islam qui les unit dans un cadre associatif. Donc, dans un dahira il est rare que l'on s'arrête sur votre identité. L'origine ethnique, l'origine géographique, l'appartenance à une caste ou à une profession ne sont pas prises en compte. Et cela constitue un élément fédérateur pour la cohésion sociale. Les thèmes des conférences ne sont pas pris au hasard. Les organisateurs choisissent des thèmes d'éducation, de la bonne pratique religieuse, de paix, de développement de la femme, de la biographie des Khalifes, etc. On peut d'ailleurs le constater dans le tableau ci-dessous. Il faut souligner que la plupart des conférences religieuses ont eu lieu durant le ramadan. Cette période est choisie par les dahiras, car elle reste propice au contexte de grande religiosité. En effet c'est le moment où les sénégalais musulmans vivent dans l'ascétisme : observance du jeûne, solidarité entre les familles, fréquence soutenue des musulmans dans les mosquées, renoncement à certaines pratiques récréatives, etc.

Tableau 1 : Un aperçu des sigles de conférences durant le ramadan de 2018 à Dakar

Associations Dahiras	Thèmes	Jour et Lieu
Association Culturelle Jenku Fuladu	Education des enfants en islam dans une société en perte de valeurs	02/06/2018 à UCAD 2 10H30-15H30 par Oustaz Sana BALDÉ
Association des Femmes de Sénégal Pêche et Armement	Qu'est-ce qu'un Ibadou Rahmane ?	09/06/2018 à la grande Mosquée 10H-14H par Oustaz Tafsir Abdou Rahmane Gaye
Ministère de la Communication des Postes et de l'Economie Numérique/ Agence de Presse	Les relations humaines dans le milieu professionnel selon l'islam	09/06/2018 à Auditorium Maison de la Presse 9H-12H par Oustaz Iran Ndao
Spécial Olympics Sénégal	La Science dans le Coran	10/06/2018 de 10H à 14H au Terrain de Foot de Grand-Yoff par Pr Abdoulaye Dièye
Association des Femmes de la RTS	Tolérance et dialogue garants de la paix sociale	09/06/2018 de 9H à 12H au Triangle Sud
Dahira Touba Poste	La vie et l'œuvre de Serigne Saliou Mbacké	09/06/2018 de 9H-12H à la Mosquée Massalikoul Jinaan par Serigne Khadim Ndiaye
Association Solidarité Musulmane	Principes généraux de l'islam : gages d'une société juste	10/06/2018 de 10H à 14H à la Mosquée du Point E par Oustaz Serigne Babou

## V/ LE MODÈLE D'ORGANISATION DES CONFÉRENCES

Comme nous l'avons souligné un peu plus haut, le modèle d'organisation tranche avec le modèle classique. En effet les conférences islamiques sont présidées par une personnalité d'honneur, notamment un grand imam avec quelques personnes ressources du quartier ou des personnalités politiques de grand renom. Ces conférences sont animées par des ouztases (professeur d'arabe), par des serignes (marabouts) ou par des lettrés musulmans spécialisés dans des domaines précis et à côté d'eux siègent des modérateurs dotés de connaissances coraniques.

La non-mixité est observée durant les séances : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Les discours des conférenciers sont généralement coupés par des chants religieux de groupes d'orchestre composés essentiellement d'hommes. Dans ces séances la visibilité des femmes reste incontestable, car ce sont elles qui couvrent de cadeaux (argent, tissu, chapelet, boubous, etc.) les conférenciers. Le cachet financier d'un conférencier peut se situer entre 50.000 à 100.000 Cfa.

Par ailleurs dans l'ensemble les programmes des conférences sont identiques :

- 1) Récital de Coran
- 2) Chants religieux
- 3) Discours du conférencier
- 4) Séance de questions-réponses entre le public et le conférencier
- 5) Prières puis fin de la conférence

## VI/ LES INDICATEURS DE LA COHÉSION SOCIALE

Emile Durkheim, le père de la sociologie moderne affirmait que la cohésion sociale ou la paix nécessite la solidarité du groupe et aussi la contrainte. Ces éléments sont indispensables pour la stabilité de la société. À cet effet dans les conférences islamiques, deux indicateurs sont à retenir : l'obéissance au président de l'association et la ressemblance vestimentaire du groupe.

### 1. L'obéissance au président

Les organisateurs des conférences religieuses adoptent généralement la méthode d'organisation traditionnelle qui consiste à obéir à une autorité suprême. Toute association ou toute dahira d'une structure a une organisation pyramidale : il y a le président, le secrétaire général chargé de l'organisation, le trésorier et les membres. La présidence de la dahira n'échoit pas à un n'importe qui, c'est souvent confiée au charisme d'une personne dotée d'un statut social qui a fait le pèlerinage à la Mecque. Il lui est voué un respect et une considération sans commune mesure. Elle porte la responsabilité de l'association ou de la dahira et agit en son nom. Durant la conférence religieuse, elle intervient pour introduire le conférencier et justifier le thème choisi, mais aussi présenter les personnalités de marque invitées par la dahira.

### 2. La ressemblance vestimentaire des organisateurs

C'est l'une des grandes attractions dans les conférences religieuses, les organisateurs sont tenus de s'habiller avec le même tissu même si les coupes sont choisies individuellement. Cette liberté de coupe permet aux participants de s'apprécier mutuellement, notamment chez les femmes. Il est appelé communément le nurolé (la ressemblance) en langue wolof. La tenue ne doit pas être l'objet d'extravagance. En effet, du pied à la tête le corps doit être couvert totalement. Du coup, les fentes ne sont pas permises. Par ailleurs, les femmes sont invitées à se rendre très coquettes dans le port et d'être agréables sur le plan de la senteur (eau de parfum, parfum, encens, etc.). Par moment les femmes font le va-et-vient entre leur siège et la table du conférencier pour le gratifier de cadeaux.

# **La cohabitation des religions au Sénégal : impact et perspectives**

**Dr. Babacar NIANE/ Université Thiès**

## **Introduction**

Depuis une période très ancienne de l'histoire religieuse, l'islam, le christianisme ou les autres cultes considérés comme des religions ancestrales se partagent l'atmosphère géographique au Sénégal. Autrement dit, l'on peut se demander si véritablement les fidèles des différentes communautés religieuses du pays vivent une parfaite harmonie ou symbiose ? Si nous répondons à l'affirmatif, on pourrait effectivement confirmer que ce patrimoine culturel et religieux fut le legs des anciens qui ont su cultiver la cohabitation des peuples, sans heurt, à travers tous les âges du temps.

Le Sénégal est un pays où la religion traditionnelle était très ancrée dans l'esprit des populations. Elle s'en est suivie de l'islam entré dans le pays via le Tekrour depuis le XI<sup>e</sup> siècle du calendrier grégorien. Avec l'arrivée du colonisateur et de l'évangélisation, le christianisme commence à élire domicile dans certaines zones. Si le pays est à plus de 95 % de musulmans, les chrétiens comme les autres confessions passent les fêtes ensemble dans la joie, la convivialité et l'allégresse la plus absolues. Cela veut dire que le pays a toujours été caractérisé par de bonnes relations entre les différentes religions qui font le décor du paysage religieux sénégalais. C'est d'ailleurs cette complicité qui fait du Sénégal un pays particulier en matière de cohabitation des peuples.

En outre, la dominance de la foi musulmane n'a pas affecté la coexistence pacifique entre les musulmans, les chrétiens ou les autres. La vie quotidienne au Sénégal se distingue par un respect mutuel entre fidèles dont chacun vaque librement à ses préoccupations culturelles sans aucune contrainte de l'autre ou de l'Etat d'où l'esprit de laïcité. En fait, Ziguinchor, Joal, Gorée pour ne citer que celles-ci sont des villes particulières en matière de cohabitation. C'est dans cette dynamique que le vicaire de la paroisse Saint Charles Borromée de Gorée disait : « Dans l'île, on fête Pâques dans la joie et la communion. » Jean Diatta de la paroisse Notre-Dame-des-Anges de Ouakam avançait : « Le Vendredi Saint n'est pas seulement attendu par les catholiques qui rompent le Carême. Ce moment est aussi attendu par les sénégalais de toute confession car ce plat est distribué par toutes les familles chrétiennes à leurs voisins musulmans, symbolisant une tradition de partage propre au sénégalais. »

## **I- Impact de la cohabitation des musulmans et des chrétiens**

La compréhension mutuelle des communautés musulmanes et chrétiennes voire d'autres confessions religieuses a un impact sur le plan religieux, social,

culturel, politique pour ne citer que ceux-ci. C'est une situation que vivent beaucoup de sénégalais compte tenu des rapports entretenus même s'ils sont d'obédience ou de confession différente. Mais, il faut signaler que plusieurs facteurs participent à cette cohabitation : la parenté le bon voisinage et les enseignes de la religion. Certaines fêtes bien que islamiques ou catholiques sont célébrées ensemble. Les fêtes de fin d'année ou de Tabaski en sont une parfaite illustration.

Par ailleurs, cet impact a occasionné les bons rapports entre le premier Président du Sénégal, Léopold Sédhar Senghor et certains guides religieux du pays à l'instar de Serigne Fallou Mbacké, à l'époque calife général des mourides ainsi que d'autres marabouts qui œuvraient ailleurs et qui avaient une grande réputation. Chrétien de confession, Senghor avait le soutien de ces derniers mais également celui d'autres sénégalais musulmans pour être élu président à la suite du soleil des indépendances. Après le départ de ce président catholique, d'autres marabouts ont adopté encore la même logique. C'est la raison pour laquelle on peut lire : « D'autres guides religieux se sont inscrits dans ce sillage. L'amitié qui liait El hadj Abdou Aziz Sy et le Cardinal Hyacinthe Thiandoum est connue de tous.»<sup>11</sup> Le texte continue en disant : « Dans la vie de tous les jours, les gestes et les actions qui confortent et fortifient cette entente ne manquent pas. Par exemple à l'occasion du pèlerinage marial de 2005, un musulman a confectionné des posters du Pape Benoit XIV qu'il a distribués gratuitement aux fidèles chrétiens. Un acte fort apprécié par l'abbé Jacques Seck visiblement très ému par le geste. Voilà des actes qui expliquent la cohabitation pacifique dans notre pays s'est-il écrié.»<sup>12</sup>

Toujours dans le cadre de ces relations épistolaires, le Cardinal Théodore Adrien Sarr, archevêque de Dakar rendait un vibrant hommage à Serigne Mansour Sy, calife général des tidianes décédé en 2012 en le qualifiant ainsi: un homme de relation, un homme de Dieu ; sa sagesse révélait qu'il était profondément habité par Dieu. Les générations à venir se trouvent déjà enrichies de l'image d'un ardent défenseur de la paix sociale et d'un guide qui menait toujours loin des sentiers de la radicalisation du fondamentalisme religieux qui secouent le monde d'aujourd'hui.

En effet, pendant les fêtes religieuses, les musulmans et les chrétiens se partagent et dégustent les plats copieux pour une bonne entente sociale. L'islam recommande à ses fidèles de servir les autres communautés dans le but d'œuvrer pour une paix et une entente collégiales. Le Saint Coran affirme à cet effet : « Toute nourriture bonne et pure est désormais permise. La nourriture de ceux qui ont reçu les Ecritures est aussi licite pour vous, de même que la vôtre l'est pour eux..... »<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> Cf Les religions au Sénégal, in Les cahiers de l'Alternance, CESTI en partenariat avec Fondation Konrad Adenauer, 2017, p.135

<sup>12</sup> Ibid

<sup>13</sup> Coran, La Table (5), verset 5

Etant un pays d'Afrique voire du monde, la particularité du Sénégal se révèle à travers certaines pratiques menées entre musulmans et chrétiens. Les fêtes de Tabaski et de Pâques, celles de Tamkharite et de Noël mais également celles de Korité et de l'Assomption sont célébrées aussi bien par les musulmans que les chrétiens. On peut juste donner l'exemple du « ngalakh », met à base de farine de mil, de pâte d'arachide et de pain de singe qui permet de manifester la communion entre musulmans et chrétiens. Cela veut dire qu'il est un facteur de rapprochement et d'unification des communautés chrétiennes et musulmanes. Dès lors, l'on remarque une certaine euphorie des préparatifs de ce plat symbolique du ngalakh qui marque la fin du carême. Il s'y ajoute le couscous de la Tamkharite, les sauces de viande de la Tabaski et de la Korité. C'est une réalité très bien vécue au Sénégal parce que le pays a toujours été caractérisé par de bonnes relations entre les musulmans, les chrétiens et les autres partisans d'autres confessions.

On peut dire sans risque de nous tromper que les fêtes religieuses, sans distinction, sont célébrées ensemble par les chrétiens et les musulmans au Sénégal. La nativité, les pâques, la tabaski, la korité ainsi que d'autres unissent les sénégalais de toute confessions religieuses dans l'allégresse et le recueillement. En outre, ces fêtes se présentent comme l'occasion de vivre des moments de convivialité et de communion. Elles permettent de revigorer les relations entre amis, parents et voisins musulmans et non musulmans. Cette situation est à l'image de celle qui prévalait à la Mecque et à Médine du temps du Sceau du Prophète, Mohamed (PSL) entre les musulmans, les chrétiens et les juifs.

La religion musulmane révélée au Prophète Mohamed par l'entremise de l'ange Gabriel recommande à ses adeptes de respecter la confession des autres pour ne pas les outrager. Le texte coranique sacré dit à ce propos : « N'insultez pas ceux qui invoquent d'autres divinités que Dieu, car ils seraient tentés, dans leur ignorance, d'insulter à leur tour Dieu, par esprit de vengeance. C'est ainsi que nous embellissons aux yeux de chaque peuple ses propres actions. Puis ils retourneront tous à leur Seigneur, qui les informera de leurs actes passés.»<sup>14</sup> Dès lors, vous conviendrez avec moi que l'islam recommande de respecter la conviction des autres sans pour autant heurter leur conscience ou leur amour-propre. C'est d'ailleurs dans cette ambiance socioreligieuse qu'il faut inscrire la cohabitation et le dialogue entre sénégalais de toute confessions confondues. Mais, il faut dire aussi qu'elle est un symbole du dialogue islamo-chrétien tant défendu par le gouvernement sénégalais.

L'impact de cette situation socioreligieuse permet de cultiver la tolérance et la magnanimité toujours souhaitée par l'islam que le christianisme entre les adeptes d'une même communauté ou de confessions différentes quelle que soit la différence de religion, de race, d'ethnie ou de langues parlées. Cette culture de tolérance permet également de nourrir un dynamique dialogue entre les

---

<sup>14</sup> Coran, Les Bestiaux (6), verset 108

habitants de notre cher Sénégal dans le but de vivre une bonne cohabitation, une entente, une solidarité, une fraternité.....

En milieu sérère et diola, nous avons remarqué qu'il y a des familles qui comptent à la fois des musulmans et des chrétiens. Cette cohabitation est remarquée également dans certains cimetières mixtes du pays. On peut citer celui de Santhiaba, un quartier très populaire de Ziguinchor, Joal,.....

## **II- Perspective de la cohabitation de l'islam au christianisme**

Compte tenu de la quintessence de ces religions révélées, l'islam ainsi que le christianisme jouent un rôle de régulateurs de la société eu égard aux confréries religieuses. Ce dialogue islamo-chrétien est le fruit de la confraternité entre musulmans et chrétiens dont les imams dont je suis membre et les paroissiens ne cessent de prêcher pour un renforcement des relations fraternelles. Ceci s'explique par le fait qu'on trouve parfois dans les familles des frères utérins qui ne partagent pas la même religion. Cette réalité exprime une symbiose de religions dans une même famille avec des atmosphères et des ambiances particulièrement festives qui poussent les gens à se communier et à se faire des largesses. Cela traduit, sans aucun doute, l'entente qui existe entre les différentes confessions de la société sénégalaise qui ont les mêmes valeurs culturelles, les références traditionnelles et les mêmes préoccupations quotidiennes.

Conformément aux rôles joués par les confréries religieuses, le dialogue islamo-chrétien s'inscrit dans la perspective de la tolérance religieuse développée dans le pays depuis des temps immémoriaux. Cette dynamique est facilitée par les confréries religieuses sans leur œuvre l'islam n'aurait pas connu son épanouissement d'aujourd'hui. Cette cohabitation doit déboucher au renforcement des valeurs universelles que sont : la justice, la solidarité, la paix, liberté, l'éducation, la citoyenneté, etc.

Par ailleurs, la bonne entente doit conduire à une entraide sur tous les plans. El hadj Seydou Nourou Tall, petit fils d'El hadj Omar Tall a joué pleinement son rôle dans l'édification de cet édifice islamo-chrétien. Doté d'un savoir religieux et d'une culture générale très vaste, il collabora avec le colonisateur français et l'église catholique pour une paix et un développement durables. Ce fut la raison pour laquelle il fut appelé « grand ami de la France ». Ses relations avec l'église catholique lui permirent d'être surnommé père par le Cardinal Hyacinthe Thiandoum.<sup>15</sup> Sa descendance continue encore de se lancer dans le même sillage afin de témoigner leur marque de sympathie.

Il va sans dire que les relations entretenues par ce guide religieux toucouleur sont aussi entretenues par la famille d'El hadj Malick Sy de Tivaouane en la personne de Cheikh Abdou Aziz Dabakh qui œuvrait, sa vie durant, pour une

---

<sup>15</sup> Cf Témoignage du Cardinal Hyacinthe Thiandoum in Soleil du 26 Janvier 1999

bonne cohabitation de la population sénégalaise dans l'optique d'un intérêt général.

Si certains chefs religieux ont tissé des relations au niveau national pour une bonne cohésion sociale sur tous les plans, d'autres l'ont mené à l'intérieur comme à l'extérieur. Il s'agit du cas de Cheikh Ibrahima Niasse (1900-1975), une des figures emblématiques de l'islam au Sénégal voire de l'Afrique occidentale. Il entretenait d'excellentes relations avec l'ancien président ghanéen, Kwamé Nkrumah. Présenté à Cheikh Ibrahima Niasse par Djamal Abdel Nasser, Nkrumah entretenait de solides relations et sollicitait les bénédictions de ce chef religieux bien avant qu'il ne soit président du Ghana d'après Cheikh Mahi Ibrahima Niasse.<sup>16</sup> C'est ce qu'Ousmane Kane appelle ses pouvoirs exceptionnels.<sup>17</sup> Ce dernier ajoute : « Les élites politiques chrétiennes d'Afrique de l'Ouest fréquentent régulièrement Médina Kaolack pour y solliciter des prières. C'est un secret de polichinelle que le panafricaniste et socialiste Kwamé Nkrumah, ancien président du Ghana et chrétien sollicitait Cheikh Ibrahima Niasse pour une protection spirituelle.<sup>18</sup> Ailleurs, il affirme : « Parmi les membres des élites chrétiennes qui visitaient notre maison familiale à Dakar et qui fréquentaient la cité de Médina Kaolack, il y avait également Adolphus Benedict Tolbert, le fils de William Tolbert, ancien président du Libéria qui a gouverné ce pays jusqu'au coup d'Etat dirigé par Samuel Do en 1980. »<sup>19</sup>

La justification de ses relations étroites avec les hommes politiques animés du nationalisme africain ou du panarabisme est soulignée par Ibrahima Diédhiou dans son mémoire de maîtrise. Il dit à cet effet : "Il faut noter que le rapprochement entre El hadj Ibrahima Niasse et certains chefs d'Etat africains avait été facilité par son attachement à l'Afrique et à l'islam. Ce qui fit de lui un allié sûr de Kwamé Nkrumah, panafricaniste convaincu et Nasser pan arabiste."<sup>20</sup> Plus loin, il affirme : "Intellectuel et chef religieux engagé, El hadj Ibrahima Niasse donnait, par sa plume ou par la voie médiatique, sa position sur toutes les questions brûlantes de son époque."<sup>21</sup> A en croire son fils Mohamed Mounhamina Ibrahima Niasse, Baye Niasse avait l'habitude de dire que le regard qu'il porte sur l'humanité ne lui permet pas de détester l'être humain quelle que soit son obéissance.<sup>22</sup>

Quoiqu'il en soit, il faut rappeler que les musulmans ont été envoyés par le Prophète Mohamed au Négus d'Abyssinie (en Ethiopie) pour chercher refuge. Ce fut même à deux reprises. C'est dans cette perspective que Khadim Mbacké

---

<sup>16</sup> Entretien avec Cheikh Mahi Ibrahima Niasse à Kaolack, ce 03 /05/ 2018

<sup>17</sup> Ousmane Kane, Ousmane Kane, *Shaikh Al- Islam Al- Hajj Ibrahim Niasse*, Le Temps des marabouts, Paris, édition Karthala, 1997

<sup>18</sup> Ousmane Oumar Kane, Au-delà de Tombouctou, Erudition islamique et histoire intellectuelle en Afrique Occidentale, CERDIS/CODESRIA, Dakar, 2017, p. 204

<sup>19</sup> Ibid, p. 205

<sup>20</sup> Ibrahima Diédhiou, *El hadj Ibrahima Niass, une figure de l'islam au Sénégal*, mémoire de Maîtrise département d'histoire, UCAD, 2007/ 2008, p. 49

<sup>21</sup> Ibid

<sup>22</sup> Entretien avec Mohamed Mounhamina Ibrahima Niasse à Kaolack, le 30 / 04 / 2018

écrit : « Le prophète a commencé en quelque sorte le dialogue avant même la révélation.... Comme tout le monde le sait en l'an 5 de l'hégire après la naissance de l'islam, il eut un contact initié par le prophète lui-même quand il envoya une partie de ses compagnons se réfugier auprès du Négus d'Abyssinie. Il avait dit d'aller se réfugier chez lui parce que c'était un roi juste. Il a donc commencé le dialogue avant le développement de la révélation. Par la suite, il reçut une délégation de chrétiens du sud du de l'Arabie qui étaient venus prendre connaissance du message islamique. Il les a bien reçus, leur a expliqué l'islam et les a écoutés. Il leur a même permis selon les traditions islamiques de prier dans sa propre mosquée et selon leurs propres rites.»<sup>23</sup>

## **Conclusion**

En somme, après quelques réflexions, on pourrait dire que le Sénégal est un pays fertile aux religions étrangères. L'islam qui serait venu dans le pays en passant par le nord dès le XI<sup>e</sup> siècle. Son développement fut assuré par les arabo-berbères qui empruntaient les voies transsahariennes pour assurer cumulativement le commerce et l'enseignement dans les couvents. De cela, beaucoup divorcèrent d'avec leur religion traditionnelle afin d'épouser la nouvelle religion. Dès lors, la relève fut, plus tard, assurée par les autochtones qui ont joué un rôle prépondérant à la diffusion de l'islam et de ses préceptes. Les cours royales et les foyers religieux appelés Daara servaient de lieu de transmission du message divin.

Dès le XV<sup>e</sup> siècle, les sources portugaises nous informent de l'avènement des premiers européens qui s'installèrent au Sénégal jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle ; et plus spécifiquement dans les régions côtières que sont Saint-Louis et Gorée. Cette installation était inhérente à la naissance du christianisme dans le pays. La religion chrétienne progressa de ces zones côtières pour faire le tour du pays grâce à l'action des évangélistes étrangers. Certaines ethnies toujours réfractaires à l'islam adoptèrent cette nouvelle religion occidentale.

Vivant ensemble depuis des siècles au Sénégal, les religions ne constituent pas des sources de divergence confessionnelle. Alors, nous lançons un appel solennel pour préserver notre cher pays de tous les démons de division, de discorde, de mécontentement, de haine ou de violence pour un Sénégal émergent et meilleur. Les chefs religieux de toute confession confondue doivent inciter les adeptes à se connaître et à s'accepter. La connaissance conduit à la tolérance et la tolérance est le premier pas vers la stabilité politique, économique et sociale, gage de paix et de développement durable.

---

<sup>23</sup> Khadim Mbacké, Le Coran et la Sunna, sources de dialogue, Cf Les religions au Sénégal, in Les cahiers de l'Alternance, CESTI en partenariat avec Fondation Konrad Adenauer, 2017, p. 112

## Contribution de Dr. Ndeye Astou Gueye

### Saint-Louis du Sénégal : un exemple de dialogue interreligieux séculaire. Le contrat social Saint Louisien

Située dans le Nord-ouest du Sénégal, au point où se rejoignent le Sahara, l'Atlantique et le Soudan occidental, Saint-Louis fut pendant longtemps un lieu de rencontres. En effet, l'histoire politique de cette ville en tant que premier centre de rayonnement de la colonisation française en Afrique de l'Ouest et sa position géographique aux confins de la civilisation africaine, arabo-musulmane et occidentale ont engendré un métissage biologique et culturel à l'origine d'une « ville une et plurielle »<sup>24</sup>.

D'abord ville-comptoir à l'époque des compagnies commerciales, ensuite capitale des possessions françaises constitutives de l'A.O.F.<sup>25</sup> en 1895, chef-lieu du Sénégal et de la Mauritanie, Saint-Louis a connu une histoire rayonnante. Ville-carrefour, lieu de rencontres entre l'Afrique noire et l'Europe, mais aussi entre les différents pays africains qui composent cette entité, elle a vu se développer pendant des siècles un métissage sur les plans social, culturel et biologique. C'est une ville qui est religieusement chargée sur le plan historique, car elle a été ouverte à de nombreuses influences qu'elle a su pacifiquement conjuguer grâce au dialogue interreligieux. Ayant pu recevoir et intégrer de multiples formes d'expressions religieuses, Saint-Louis, ville d'hospitalité ou de "Téranga" est devenue le creuset où des populations de confessions religieuses différentes cohabitent pacifiquement depuis des siècles. D'où le modèle du "Vivre ensemble" saint-louisien, qui est souvent cité en exemple dans un monde où l'extrémisme religieux prend de plus en plus de l'ampleur. En effet, Saint-Louis a très tôt connu la cohabitation pacifique entre musulmans et chrétiens. La population saint-louisienne de l'époque coloniale était composée de métis, majoritairement chrétiens nés de mariages entre Blancs et Noires, et de Noirs. Ces derniers, issus des vieilles familles africaines, sont « musulmans au Nord, chrétiens "gourmettes" au Sud »<sup>26</sup>.

Par ailleurs, Saint-Louis reste une ville qui a été fréquentée par la plupart des érudits des différentes confréries religieuses musulmanes présentes au Sénégal, parmi lesquels nous pouvons citer Cheikh Oumar Foutiyou, Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, El Hadj Malick Sy et tant d'autres. De plus, la ville de Saint-Louis communément appelée "Ndar" mot qui serait « une contraction de Dar es Salam »<sup>27</sup> (la maison de la paix), était la ville qu'on recommandait à tous ceux qui voulaient faire des études coraniques solides et poussées.

<sup>24</sup> Tijane Sylla. « Préface » à *Saint-Louis du Sénégal Architectures*. Paris : Editions Sèpia, 1994, p.4.

<sup>25</sup> A.O.F. : Afrique Occidentale Française.

<sup>26</sup> Françoise Deroure. « La vie quotidienne à Saint-Louis par ses Archives (1779-1809) », *Le Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, Dakar : I.F.A.N., 1964, p. 407.

<sup>27</sup> El Hadj Madické Wade. « Les différents séjours et passages de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké à Ndar (Saint-Louis du Sénégal) », *Centenaire du procès et de la prière des 2 rakas de Serigne Touba*, Dakar : villa 1971 SICAP Liberté III, 1995, p. 5.

Et pourtant, le premier édifice important bâti sur l'île fut une église dont la construction fut achevée en 1828. En effet, « L'église est construite en 1827 et la grande mosquée en 1847 »<sup>28</sup>.

À côté de ces édifices, est mise en place une nouvelle institution religieuse : le tribunal musulman.

Il faut également rappeler que, déjà en 1817, Jean Dard y avait créé l'école mutuelle laïque, c'est donc à Saint-Louis qu'est née l'école laïque. Le gouverneur Faidherbe cherchait à rendre accessible l'éducation à toutes les couches sociales qu'elle que fût leur appartenance religieuse. C'est ainsi que les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, premières religieuses à être envoyées dans la colonie, furent chargées de l'enseignement dispensé aux jeunes négresses.

Saint-Louis a donc formé la première élite intellectuelle africaine. À partir de ce moment, elle fut un cadre propice au développement des lettres. C'est la raison pour laquelle, Saint-Louis est considérée comme le berceau de la littérature africaine d'expression française et ces propos du Professeur Mohamadou Kane en témoignent : « En fait, les vrais débuts de la littérature africaine se situent à Saint-Louis, toujours, mais au sein de la communauté noire »<sup>29</sup>. Du reste, les auteurs saint-louisiens ne cessent d'évoquer dans leurs ouvrages la survivance de pratiques traditionnelles religieuses, et cela bien que les populations soient converties au christianisme ou à l'islam. À titre d'exemple, nous pouvons citer Amina Sow Mbaye, qui dans son roman intitulé *Pour le sang du mortier*, fait référence à quelques unes de ces pratiques. C'est ainsi qu'elle nous apprend qu'un enfant souffrit beaucoup du décès de sa marraine en ces termes : « La disparition de la marraine marqua visiblement et lamentablement la pauvre filleule »<sup>30</sup>. Alors, la grand-mère de l'enfant conseilla à sa mère de procéder ainsi : « attacher au cou de la fillette, un morceau de pagne de la défunte »<sup>31</sup>. Et par magie : « petite Nabou mangea, rit, reprit ses forces et surtout cessa pour de bon de crier en réclamant sa "tata". Elle ne l'appela plus ; elle ne ramassa plus les objets qui appartenaient à sa marraine pour les accumuler invariablement dans la chambre de cette dernière »<sup>32</sup>.

Sur le même registre, Aminata Sow Fall rappelle, dans son roman *Douceurs du bercail*, la présence protectrice de Mame Coumba Bang, génie protecteur de Saint-Louis : « Mame Coumba Bang le génie tutélaire veille, du fond des eaux, sur la petite goutte de ce précieux liquide et sur ce qui gît dans les profondeurs. Mame Coumba Bang... On dit qu'elle est omniprésente, belle, charmeuse et impitoyable contre ceux qui seraient tentés de semer le désordre dans les eaux et tout autour du fleuve »<sup>33</sup>. Aussi, lorsque l'héroïne de ce roman, Asta, et ses amis revinrent à Saint-Louis pour s'installer dans leur nouveau domaine agricole,

---

<sup>28</sup> Georges-Jacques Duchemin. « Esquisse historique ». *Saint-Louis du Sénégal, Guide historique. Guides Bleus*, Paris : Hachette, 1955, p. 138.

<sup>29</sup> Mohamadou Kane. « Saint-Louis ou les débuts de la littérature africaine au Sénégal 1850-1930 », in *Notre Librairie* n°81, Paris : Clef, octobre-décembre 1981, p. 73.

<sup>30</sup> Amina Sow Mbaye. *Pour le sang du mortier*, Saint-Louis : Xamal, 2001, p.33.

<sup>31</sup> Id. *Ibid.*, p. 33.

<sup>32</sup> Id. *Ibid.*, p. 33.

<sup>33</sup> Aminata Sow Fall. *Douceurs du bercail*, Abidjan : Nouvelles Éditions Ivoiriennes, 1998, pp. 195-196.

la mère d'Asta sacrifia-t-elle à une pratique traditionnelle séculaire en versant « du lait et des pièces d'argent dans le fleuve pour saluer "la grande dame invisible" »<sup>34</sup>. Tout cela témoigne d'une coexistence pacifique et harmonieuse entre croyances traditionnelles, christianisme et islam. Les communautés saint-louisiennes, composant un kaléidoscope humain, ont appris à vivre ensemble. Elles ont, à Saint-Louis, donné naissance à un commun vouloir de vie commune qui n'aurait pas pu exister sans un contrat social, que je pourrais appeler le "contrat social saint-louisien", grâce auquel le dialogue entre les populations de confessions religieuses différentes a pu être établi et pérennisé durant des siècles. Et de la période coloniale à nos jours, les populations saint-louisiennes continuent de vivre en parfaite harmonie, car elles ont réussi à réaliser par l'intermédiaire du syncrétisme religieux qui associe normes religieuses, croyances et pratiques traditionnelles une belle synthèse. C'est en cela que Saint-Louis du Sénégal, classée "Patrimoine historique mondial", doit être citée en exemple pour son modèle de vie basé sur une spiritualité gage de paix, de tolérance, de solidarité et de partage.

Dr. Ndèye Astou GUEYE

Enseignante-chercheure, maître de conférences assimilée en Littérature africaine  
Département de Lettres de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (**F.A.S.T.E.F.**) / Université Cheikh Anta Diop de Dakar (**U.C.A.D.**), Sénégal  
[ndastougueye73@yahoo.fr](mailto:ndastougueye73@yahoo.fr) ou [ndeyeastou7.gueye@ucad.edu.sn](mailto:ndeyeastou7.gueye@ucad.edu.sn) Tél. : +221 77 020 00 70 ou +221 70 893 29 30

---

<sup>34</sup> Id. *Ibid.*, p. 204.

## **Contribution au colloque sur le dialogue interreligieux**

De Magueye Sow

C'est une bonne opportunité que Librefrique Sénégal participe à ce colloque.

De mon point de vue, je pense que en tant que Président de Librefrique Sénégal,

je pourrais apporter la vision libérale de la laïcité qui ne correspond pas à la suppression de la religion (comm c'est le cas en France ces derniers temps), mais plutôt à la tolérance de toutes les religions dans un cadre pluraliste où toutes les religions se valent sans que chacune empiète sur les plates bandes de l'autre (le modèle britannique est intéressant à cet égard). Cette perspective libérale exige bien évidemment un cadre institutionnel de qualité permettant la liberté de croyance et de culte. L'enjeu alors est comment adapter cette conception libérale au contexte sénégalais.

Voici les grands traits de la laïcité libérale:

- Tolérance, neutralité à l'égard des religions. Séparation du politique et du religieux bien sûr
- Pas d'exclusion de la religion ou des signes religieux du domaine public pour la reléguer uniquement au domaine du privé.
- Zéro tolérance des atteintes aux droits individuels en raison de pratiques religieuses. Les droits de l'homme sont au-dessus de croyances religieuses.
- Rejet du contrôle de l'Etat de la limitation de la religion à la sphère privée. La proscription de « signes religieux » oblige l'État à s'occuper de religion pour définir ce qu'est un « signe religieux », ce qui constitue une violation de la laïcité. La laïcité devient quasiment une religion d'État. Pour les libéraux, on ne peut pas faire cohabiter plusieurs religions en rajoutant une nouvelle sous le magistère de l'État.
- Le libéralisme rejette tout financement des cultes par l'État ou par l'impôt, et préconise une séparation des églises et de l'État pour assurer une liberté religieuse

Voilà quelques principes à creuser et à contextualiser en fonction des spécificités sénégalaises. Il sera opportun que le représentant de Librefrique Sénégal puisse nous rédiger une étoile sur ce sujet, au terme de ce colloque.

Magueye Sow

Président Libre Afrique Sénégal

Email : magueyesow@gmail.com

Tel: 781549078

## **Historique du dialogue interreligieux de la FKA**

### **GENESE ET FRUITS DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX DE LA FKA**

#### **Un résumé de Dr. Ute G. Bocandé, responsable du comité scientifique**

« Enracinement et ouverture. Plaidoyer pour le dialogue interreligieux. » Cette devise qui résume notre conviction et notre intention, est le libellé des colloques que nous organisons tous les ans, toujours avec un nouveau contenu, selon l'intérêt général et l'actualité.

Le colloque est le résultat d'un travail de longue haleine dans la perspective de la promotion du dialogue entre les cultures et entre les religions si cher à la Fondation Konrad Adenauer. Ainsi nous pouvons présenter, sans vouloir énumérer chaque initiative, une bonne quinzaine de publications, électroniques, imprimées ou sous forme de bande dessinée, sur les religions et le dialogue interreligieux. Une bonne partie de ces publications se trouve dans notre site web.

En dehors des publications, nous avons organisé différentes manifestations sur la thématique des religions et du dialogue. Par exemple, nous avons initié en 2007, avec l'Université Cheikh Anta Diop, et en prélude du sommet de l'OCI qui s'est déroulé en 2008, une série de séminaires et conférences sur l'Islam au Sud du Sahara. Et c'est aussi suite à cette période d'intense travail sur la thématique que nous avons eu l'idée de continuer, dans une perspective de renforcement du dialogue entre les religions.

Pour ce qui concerne les colloques, nous avons pris l'initiative en 2009, en collaboration avec l'Université Cheikh Anta Diop, l'Ambassade d'Israël et l'Association sénégalaise de coopération décentralisée ASECOD. En effet, nous avons estimé que le Sénégal, pays phare de cohabitation paisible entre les adhérents des différentes religions, avait d'une part un patrimoine à partager, et d'autre part des acquis à préserver. Car nul n'est seul locataire de la paix. La paix entre les religions est particulièrement chère et précieuse et il convient de tout mettre en œuvre pour la conserver et la développer davantage – le colloque est une initiative dans ce sens.

Le comité scientifique est composé d'experts et de laïcs engagés représentant toutes les religions : Islam, Judaïsme, Christianisme, Religions Traditionnelles Africaines. Ils se consacrent avec beaucoup d'énergie, d'engagement et d'abnégation au travail du comité et à la multiplication des idées et des bonnes pratiques du dialogue.

Ainsi nous réunissons, depuis 2009, des experts de différents pays d'Afrique et au-delà, et surtout de différentes religions : Islam, Christianisme, Judaïsme et RTA. RTA ? Oui, religions traditionnelles africaines. Il s'agit des religions qui existaient en Afrique avant la venue de l'Islam et du Christianisme, et qui existent toujours dans certaines parties aussi du Sénégal. Elles sont en quelque

sort le substrat de la société et influent jusqu'à présent sur la perception du fait et du vécu religieux, de la vie religieuse tout court.

Ces religions sont souvent sous estimées et méprisées et souvent appelées à tort « animisme » ou « fétichisme ». Même si actuellement, pratiquement la plupart des Sénégalais appartiennent à une religion révélée, les RTA ont toujours leur place dans le patrimoine religieux sénégalais, elles véhiculent une partie importante de l'histoire du pays et des valeurs particulières et universelles qui pourront bien aider à la résolution de diverses crises de la société d'aujourd'hui.

Comme mentionné plus haut, les thématiques de nos colloques ont trait à l'intérêt général et à l'actualité, et nous avons commencé en 2009 avec le sujet global qui est notre devise : « Enracinement et ouverture, plaidoyer pour le dialogue interreligieux ». Le titre de notre premier colloque a paraphrasé Senghor, pour souligner la nécessité de s'ancrer d'abord dans sa religion avant de passer au dialogue, de promouvoir la connaissance du soi et de l'autre pour être apte à un échange sans stéréotypes et sans préjugés. Ensuite, lors du deuxième colloque en 2010, nous avons analysé des cas probants et des cas conflictuels de cohabitation interreligieuse, pour nous poser la question, en 2011, sur « Religion et développement social. Quelles voies préconisent les religions révélées et les religions africaines ? »

Le quatrième colloque en 2012 a porté sur « Religion, paix et développement » - une problématique à l'ordre du jour avec la crise au Mali. Ainsi, nous avons choisi, en 2013, le thème de la religion dans l'éducation et le rôle de l'éducation dans les religions – également un thème inspiré par une crise, et porteur de l'espoir de pouvoir apporter des éléments de réponse.

Le colloque de 2014 était consacré au rôle de la femme dans les religions « Religion, femme et société » et en 2015, nous avons analysé l'importance de la religion et du discours religieux au niveau des jeunes sous le libellé « Jeunesse et Religion ». En 2016, nous avons mis le focus sur la sauvegarde de la « maison commune », notre terre, et consacré le colloque à la recherche, dans les religions, de solutions à la crise environnementale : « Religion et environnement ». En 2017, nous avons discuté sur « Prévenir les extrémismes par le dialogue et la solidarité : Le cas du Sénégal en Afrique ».

Cependant, nous ne nous limitons pas aux colloques annuels, car en effet, ils portent des fruits abondants et bien des fois, non attendus mais salutaires. Les participants aux colloques et les membres du comité portent l'idée et les pratiques du dialogue interreligieux dans leurs familles, leur environnement social : écoles, associations, lieu de travail, et ainsi, nous pouvons affirmer avec fierté que le travail du comité scientifique n'est pas vain et qu'il aide à divulguer la dynamique du dialogue partout au Sénégal et même au-delà des frontières.

Comme exemples, citons le forum interreligieux que la direction des Œuvres diocésaines de Thiès organise, tous les ans, en marge des JMJ (Journées

Mondiales de la Jeunesse), avec 25 jeunes Musulmans et 25 jeunes Chrétiens, sous la houlette de Mgr André Gueye, évêque de Thiès et président de la commission épiscopale pour le dialogue interreligieux. Citons aussi notre coopération avec l'Institut Islamique du Sénégal, avec la Nonciature Apostolique, avec l'Association nationale des Imams et Oulémas du Sénégal, avec l'Assemblée Nationale et avec le Timbuktu Institute. Le dialogue interreligieux est porté de plus en plus dans les régions du Sénégal, ainsi avec l'ADPBS (Association pour le développement du pays Bassari au Sénégal), nous organisons des séances de dialogue interreligieux dans le département de Salémata (Région de Kédougou), avec l'AJRF (Association des Journalistes en Régions Frontalières) nous discutons sur le discours religieux dans les médias. Nous avons édité, il y a plus de 10 ans déjà, un Cahier de l'Alternance sur les « Religions au Sénégal » avec le CESTI (Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information). En Casamance, nous organisons des séminaires sur le dialogue entre les religions et les communautés, avec Amnesty International, le CASADES (Comité d'Appui et de Soutien au Développement Economique et Social en Casamance) et la Génération Non Violente. Le dialogue interreligieux est également une priorité des Unions des femmes catholiques (CUDAFCS et UDAFCD) avec qui nous avons initié des échanges de femmes de différentes religions, de même avec d'autres organisations féminines comme le GRAIF à Thiès et l'ADFK à Kédougou. Nous avons organisé une formation sur le dialogue interreligieux avec l'Association des Communicateurs Catholiques et ouvert la tribune à la troupe TOTOK du Mouvement Citoyen pour une merveilleuse pièce théâtrale sur le Dialogue interreligieux. Un « ndogou » (rompre du jeûne durant le Ramadan) interreligieux a eu lieu après une présentation cinématographique du film « Le pasteur et l'Imam » qui fait le plaidoyer du dialogue interreligieux au Nigéria. Last but not least, nos boursiers, issus de plus de 10 pays africains, ont fait du dialogue une priorité et l'appliquent, à travers leur engagement au sein de la FKA, mais surtout en le portant dans leur environnement d'études et de travail, de manière constante, engagée et efficace.

La Fondation Konrad Adenauer est heureuse et fière de constater qu'au fil des années, le grain du dialogue est devenu une jeune plante en pleine expansion, et nous espérons qu'elle grandira encore, à l'image du Baobab interreligieux, emblème de notre dialogue. Il faut tout juste le cultiver, l'arroser, le protéger, le choyer, l'aimer... et il avancera pour porter toujours plus de fruits.